

*Date de dépôt : 9 août 2019*

## **Rapport**

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>m</sup>es et MM. Frédérique Perler, Marjorie de Chastonay, David Martin, Jean Rossiaud, Isabelle Pasquier, Delphine Klopfenstein Broggin, Alessandra Oriolo, Yvan Rochat, Pierre Eckert, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Paloma Tschudi, Jean Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Jocelyne Haller, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx Vernon, Pierre Bayenet, Adrienne Sordet, Jean Luc Forni, Christian Zaugg, Philippe Poget, Diego Esteban, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Helena Verissimo de Freitas, Jean Batou, Nicole Valiquer Grecuccio, Katia Leonelli, Grégoire Carasso : Le centre d'hébergement collectif pour RMNA d'Aire doit répondre aux besoins des enfants**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Léna Strasser**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

La commission sociale s'est réunie durant 7 séances sous les présidences de M. Patrick Saudan puis de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller, les 19 mars, 30 avril, 07 mai, 21 mai, 04 juin, 18 juin et 25 juin 2019 pour traiter la proposition de motion 2525 : *Le centre d'hébergement collectif pour RMNA d'Aire doit répondre aux besoins des enfants.*

Les travaux autour de cette motion se sont déroulés parallèlement aux travaux sur les motions 2524 et 2526. En effet, si la motion 2525 amène des propositions pour redimensionner et améliorer le centre d'hébergement prévu à Aire, il a été rapidement clair pour une majorité de la commission qu'il est difficile de dissocier la qualité du logement du suivi socioéducatif sur la durée (M 2524) des questions de stabilité du séjour (M 2526) pour les jeunes requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (ci-après RMNA).

Vision également présente dans le rapport de Cour des comptes suite à son audit sur les conditions d'accueil des RMNA à Genève, dans lequel elle relève « qu'il est fort probable qu'une majorité des jeunes migrants concernés restera à terme en Suisse. Leur intégration dans *les meilleures conditions* est donc primordiale au risque de devoir les assister à l'avenir ».

Il nous semble important de relever ici que les travaux de la commission venaient de débiter lorsqu'un drame survint au foyer de l'Etoile. En effet, un jeune homme tout juste majeur, Ali Reza Hossaini tenta à sa vie dans sa chambre. Il est décédé le 23.03.2019 aux HUG.

Si les causes ayant amené à ce drame sont certainement multiples, il a paru important à la commission d'aller visiter le foyer de l'Etoile et d'entendre les témoignages des jeunes habitants des lieux. Mes pensées, en tant que rapporteuse de commission, vont en écrivant ses lignes à la famille, aux proches et aux ami-e-s d'Ali Reza Hossaini.

La visite du foyer de l'Etoile a été suivie d'une visite au foyer Blue Sky de la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) accueillant également des RMNA, avec la volonté pour la commission de mieux cerner, après avoir vu un foyer de l'Hospice Général, l'approche de la FOJ et les différences et similitudes entre les deux lieux.

Durant ces séances, la commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>mes</sup> Camille Zen-Ruffinen et Anja Hajdukovic. Que toutes trois soient remerciées pour leurs précieux apports.

La commission a auditionné durant ses travaux dans l'ordre des auditions : M<sup>me</sup> Frédérique Perler, première signataire de la motion, M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), M<sup>me</sup> Daniela Di Mare Appéré, directrice générale de l'OEJ (DIP), M. Carlos Sequeira, directeur du SPMi (DIP), M<sup>me</sup> Daniela Bertossa, présidente de la FOJ, M. Olivier Baud, secrétaire général de la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), M. Yann Boggio, secrétaire général FASE-ACPO, M. Martin Staub, conseiller administratif de la Commune de Vernier, M. Olivier Geissler, directeur du Service social international Suisse, M. Rolf Widmer, président du Service social international Suisse, M. Habtemariam, M. Hosseini, M. Mebrohau, M. Salehaddin : tous les 4 résidents majeurs du foyer de l'Etoile, arrivés mineurs en Suisse. M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants de l'Hospice général, M. Crisafulli, directeur de foyer FOJ, M<sup>me</sup> Vieux, éducatrice à la FOJ, plusieurs résidents ou ex résidents du foyer

Blue Sky : M. Abdi, M. Abou, M. Chama, M. Hossaini, M. Bosila, M. Ghulam, M. Hosseini, M. E. Ehsani, M. F. Ehsani, M. Kazimi.

De plus, la commission a pu compter sur la présence de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, DCS durant la majeure partie des travaux ainsi que sur celles de M<sup>me</sup> Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion, DCS et de M. Hossam Adly, secrétaire général adjoint, DCS.

### **Présentation de la motion par M<sup>me</sup> Frédérique Perler, auteure**

En préambule, M<sup>me</sup> Frédérique Perler demande à la commission de considérer les mineurs non accompagnés (ci-après : MNA) comme des enfants sans parents, avant de les considérer comme des réfugiés. Elle indique que le centre d'hébergement collectif prévu à Aïre doit répondre aux besoins des enfants. Le propos de sa motion est d'inviter le Conseil d'Etat à revoir à la baisse la taille du centre prévu à Aïre, de revoir le concept architectural du centre, de développer un projet éducatif institutionnel, de renforcer la présence de l'équipe éducative auprès des enfants et enfin de déléguer la gestion officielle de ce centre à la Fondation Officielle de la Jeunesse (ci-après : FOJ).

M<sup>me</sup> Perler rappelle que les réfugiés mineurs non accompagnés (ci-après : RMNA) sont actuellement hébergés au centre collectif de l'Etoile. Elle déclare qu'il est prévu que ces mineurs soient hébergés dans le futur centre d'Aïre à Vernier.

Elle affirme que le centre devrait accueillir 88 jeunes et 32 membres de familles (8 familles de 4 personnes). Elle précise qu'il y a deux différents étages pour ces deux catégories, ainsi que des salles communes. Elle pense qu'il serait dommage de ne pas saisir l'occasion pour regarder et suivre les recommandations, notamment celles de la Cour des comptes et des autres experts, pour améliorer le projet. Elle déclare que la taille du centre est trop importante et informe que la commune de Vernier a adopté une résolution 219 qui rappelle un certain nombre d'événements, notamment la Convention des droits de l'enfant qui prévoit de placer les enfants dans des milieux d'intérêts supérieurs, donc de les considérer comme orphelins, plutôt que comme requérants d'asile. Elle ajoute que la prise en charge des RMNA a une spécificité, car ce sont souvent des victimes de traumatismes de guerre qui ont besoin d'un accompagnement spécifique.

Elle rappelle le rapport de la Cour des comptes 136 sur les foyers d'accueil pour les enfants, le fait que la Cour s'étant penchée sur l'accueil des RMNA et avait émis certaines critiques au sujet du centre de l'Etoile.

Au regard de ce qu'avance le rapport de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat, la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (ci-après : CDAS) ainsi que le canton, elle constate que le projet d'Aïre, comme il est pensé et formulé actuellement du point de vue de l'architecture, ne va pas dans la bonne direction. Elle ajoute que des expertises concordent pour dire cela. Elle demande donc à ce que la taille du centre soit revue au regard de l'avis de la Cour des comptes.

Concernant le projet institutionnel, M<sup>me</sup> Perler affirme qu'il doit tenir compte du fait que le bon développement d'un enfant exige une équipe éducative qui permette un suivi individuel et collectif de proximité basé sur une relation de confiance. Elle ajoute que la Cour des comptes mentionne un environnement proche d'une cellule familiale afin de mieux pouvoir absorber et régler les traumatismes vécus et les troubles psychiques dont certains pourraient être atteints. Selon M<sup>me</sup> Perler, c'est donc la taille du centre et le projet architectural qui doivent permettre une organisation par groupe de vie au plus proche de la cellule familiale. Elle précise que revoir un projet d'architecture sans un concept institutionnel n'a pas de sens. Pour elle, ces deux aspects se complètent.

S'agissant de l'encadrement socio-éducatif, elle rappelle qu'il est actuellement prévu 1 éducateur pour 6 jeunes, alors que les experts ainsi que la CDAS recommandent 1 éducateur pour 4 jeunes, ce qui permet de garder un rapport de proximité, d'identifier des comportements à risques et les besoins spécifiques, notamment pour traverser la période de l'adolescence. Elle demande que le nombre d'éducateurs soit revu à la hausse.

Elle déclare que la motion propose de confier la gestion de ce nouveau centre à la FOJ qui a développé une solide expérience dans la gestion des foyers pour jeunes et qui, au regard de cette expérience, pourrait orienter un projet éducatif institutionnel qui soit en phase avec les besoins des enfants. Elle ajoute que lorsque le conseil administratif de la commune de Vernier a adressé sa résolution à l'Hospice général (ci-après : HG), cette dernière a répondu que des consultations étaient en cours au Conseil d'Etat sur l'idée de mandater la FOJ pour assurer cette prise en charge. Elle précise que la motion invite le Conseil d'Etat à opter pour cette solution.

M<sup>me</sup> Perler relève que le canton de Fribourg a, en 2017, mis sur pied des états généraux sur les questions de ces jeunes et qu'il a développé des projets innovants. Concernant le canton de Vaud, elle affirme qu'il essaye d'appliquer l'égalité de traitement au niveau des normes. Elle renvoie au site *Vivre Ensemble* pour d'autres informations.

M<sup>me</sup> Perler relève qu'effectivement l'accueil des RMNA est devenu plus difficile en 2015 au vu du nombre d'arrivées. Leur nombre est certainement moins important aujourd'hui, mais elle pense qu'il vaut mieux prévoir des structures mixtes plutôt que de se retrouver démunis face à un afflux. Elle déclare que pour les signataires le centre est surdimensionné principalement au niveau de la prise en charge. Elle demande de construire un autre centre à proximité ou ailleurs.

Elle précise que le centre sera proche de l'école d'Aire. Elle ajoute que le conseil municipal de Vernier ne conteste pas le lieu d'implantation, mais demande de revoir le projet architectural dans son ensemble et d'avoir un nouveau projet institutionnel socio-éducatif.

M. Apothéloz explique que le SPMi et l'ACPO font partie du Département de l'instruction publique et que ce sera donc à M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta de se positionner sur la dernière invite de la motion. Il rappelle que la FOJ est sous la direction du DIP. Il explique que la question qui se pose est la question financière dans le cas d'un éventuel transfert. Concernant la question de fond, de savoir si on considère les jeunes en question comme des migrants mineurs ou des mineurs migrants, il relève que c'est la base du problème. S'il s'agit de migrants, leur prise en charge revient à l'HG, si on les considère comme mineurs principalement, elle revient à la FOJ.

**Deuxième audition : M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), accompagnée de M<sup>me</sup> Daniela Di Mare Appéré, directrice générale de l'OEJ (DIP), ainsi que de M. Carlos Sequeira, directeur du SPMi (DIP)**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que le rôle du DIP en matière de RMNA est multiple, notamment en ce qui concerne la partie scolaire / formation, la question de la représentation légale de ces jeunes (assurée par le SPMi), la surveillance de l'accueil (au même titre que n'importe quel autre foyer pour enfant).

Historiquement, avant même la création de l'HG, les RMNA étaient pris en charge par la partie asile et comme il y avait de moins de moins de RMNA, il y avait eu un accord avec l'HG que s'il y avait des jeunes RMNA très fragiles ou de moins de 15 ans, il n'y avait pas de structure à l'Hospice et que c'était donc le DIP qui s'en occupait. Il en découle qu'encore aujourd'hui, la partie d'hébergement du DIP concerne les RMNA de moins de 15 ans ou les personnes fragiles. Ces derniers sont placés dans des foyers déjà existants ou au foyer Blue Sky (entièrement financé par le DIP). Elle

précise qu'à ces exceptions des jeunes de moins de 15 ans et des personnes fragiles, le DIP ne prend pas en charge les mineurs réfugiés.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta affirme que, sur le fond des motions, le DIP n'a aucune opposition sur le principe même, soit à ce qu'un centre pour RMNA soit déployé sur le canton, d'autant plus qu'à terme l'Etoile ne pourra pas être maintenue. Pour les éléments de la motion s'intéressant à la grandeur des structures, elle affirme que le DIP a toujours privilégié les petites structures, avis partagé par le Conseil d'Etat, et relève que la difficulté réside dans le fait de trouver le lieu, le terrain qui s'y prête. De manière globale, elle affirme que le DIP n'a aucune raison de dire que ce n'est pas nécessaire, ni judicieux, ni utile d'avoir un lieu d'accueil autre que celui prévu actuellement, que plus la structure est petite mieux c'est et que les taux d'encadrement doivent être proches de ceux qui sont actuellement mis en place dans le canton.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique qu'il a fallu faire face en 2015-2016 à une arrivée importante de jeunes mineurs non accompagnés et ce, très rapidement, en quelques mois. Elle informe que le DIP a dû suivre les règles fédérales tout en laissant un temps d'adaptation à l'Hospice, d'où l'autorisation provisoire. M<sup>me</sup> Di Mare Appéré complète en mentionnant que l'Office de l'enfance et de la jeunesse et de SASLP a autorisé définitivement le foyer de l'Etoile le 3 avril 2019. Cette autorisation a été délivrée au regard de l'OPE.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré informe qu'ils vont rencontrer le directeur général de l'HG et la directrice de l'AMIG le 3 mai 2019 à la demande de l'HG, afin d'éclaircir encore certains points. Pour l'historique, le SASLP a délivré le 16 mars 2017 une autorisation provisoire valable jusqu'à fin 2017, dans l'attente d'un projet pédagogique adéquat. Suite à la demande de l'HG, un nouveau délai a été octroyé jusqu'en octobre 2018, date à laquelle un nouveau projet assez conséquent a été soumis au SASLP, analysé et a donné lieu à l'autorisation définitive avec comme demande, au vu de l'évolution du nombre de RMNA, qu'il y ait des réponses apportées par l'HG pour l'encadrement des mineurs. Elle informe que ceci n'a pas remis en question la délivrance de l'autorisation.

Un député (EAG) aimerait savoir dans quelle mesure le projet institutionnel soumis, qui a permis la délivrance de l'autorisation d'exploiter, est adapté à la situation, notamment en ce qui est estimé nécessaire dans l'accompagnement des RMNA. Concernant le suicide du jeune et la colère exprimée par ces jeunes, elle demande comment il est répondu aux besoins quotidiens de ces jeunes et comment il est assuré que tous leurs besoins soient assurés.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré rappelle les deux premières recommandations du rapport de la Cour des comptes qui demandaient au DIP de mener une étude sur les besoins, au sens large, des RMNA et au Conseil d'Etat d'élaborer une réponse politique sur la base de cette étude. Elle explique que le DIP a confié un mandat à la HETS en lui demandant une étude complémentaire et particulièrement de s'adresser aux RMNA et de prendre en compte leur parole. Elle déclare que le premier retour de cette étude sera transmis au mandant le 31 mai 2019 et qu'elle permettra de voir quelle suite donner. Elle précise que l'étude porte sur l'ensemble des dimensions (hébergement, prise en charge, études, ...). Pour l'instant, il en ressort une insatisfaction des RMNA sur les biens matériels, mais aussi, le manque de projet, le manque de sentiment d'appartenance à une société qui les considère et qui les reconnaît. C'est une des principales raisons du mal-être de ces jeunes.

Elle ajoute que la politique générale qui devrait découler de cette étude devrait permettre à une nouvelle vague migratoire d'être prise en compte dans l'ensemble de ces besoins. Concernant l'autorisation, elle affirme que le but était de travailler sur la meilleure autorisation possible suite à l'accueil en urgence des arrivées de 2015-2016.

Une députée (EAG) revient sur l'aspect protection et sur le fait que les besoins des jeunes soient assurés, notamment au niveau de l'adéquation de l'organisation. Elle a de la peine à envisager un projet socio-éducatif dans cette configuration. Elle demande si cette dimension est prise en compte dans le projet institutionnel actuel.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle qu'elle a visité le foyer de Saconnex et avoir eu le sentiment que le personnel ne savait pas quoi faire suite aux nouvelles arrivées. Elle explique que ça a pris du temps, car au Département il y avait des exigences confrontées au principe de réalité qu'il faut un temps d'adaptation. Elle souligne que ces points ont été corrigés.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré revient sur l'argent remis au comptant et précise que la question a été relevée par la Cour des comptes. Elle informe qu'une réponse a été trouvée et négociée avec la BCGE, car il fallait trouver un porte-monnaie économique qui ne mette pas en responsabilité le curateur du SPMi nominativement.

Une députée (EAG) demande des précisions sur l'apprentissage pédagogique de la gestion de l'argent et sur le fait qu'il n'y ait ni de repas communs ni d'autres optiques de gestion de l'argent.

M. Sequeira explique qu'il y a des adolescents qui sont très autonomes, alors que d'autres sont très fragiles. Il relève que le projet consiste surtout à les préparer à la majorité et que le fait de leur apprendre un certain nombre de

choses permet qu'ils s'approprient des aspects de la vie, de la réalité. Il précise qu'ils sont toujours accompagnés par les adultes.

Une députée (EAG) pense qu'il faut une approche socio-éducative qui demande une intervention spécialisée et revient sur le fait que la question n'est pas comment on leur donne leur argent, mais comment ils le gèrent. Elle concède que ces jeunes ont peut-être vieilli prématurément, mais qu'ils demandent une intervention particulière.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré, au sujet du foyer Blue Sky, précise que les repas sont pris en commun. Elle relève l'apport de ce projet socio-éducatif, des éléments de partage qu'ils souhaitent généraliser mais qui sont plus faciles à mettre en œuvre dans des petites structures. Elle indique qu'au sein du DIP il y a d'autres services s'occupant des mineurs (le service santé et le service dentaire scolaire). Elle ajoute que via ACCESS II, un projet pilote de soins dentaires a été développé, de prise en considération de l'hygiène dentaire en lien avec une alimentation occidentale. Elle complète que depuis 2 ans, il y a une éducation de la santé sexuelle et de la vie affective dans un contexte occidental.

Une députée (Ve) revient sur l'audit de la Cour des comptes relevant l'absence de proximité physique entre les adultes et les jeunes. Elle demande ce qui va être mis en œuvre et s'il va y avoir une présence accrue des éducateurs, si d'autres projets ont été développés. Concernant les invites de la motion, notamment la délégation à la FOJ, elle demande à avoir l'opinion de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'à la suite de l'étude de la HETS les départements concernés (DCS et DIP) vont devoir travailler ensemble pour faire une proposition au Conseil d'Etat, donc elle ne peut pas donner de position. Pour elle, la question fondamentale est de savoir si la problématique de ces jeunes est une problématique de mineurs ou une problématique liée à un parcours migratoire particulièrement complexe et lequel de ces aspects doit primer. Elle indique ne pas connaître le vécu personnel du jeune qui s'est suicidé, mais elle constate que ces jeunes sont confrontés à une réalité sociale qui est celle de la Suisse, que selon leur parcours, leur espoir de s'intégrer en Suisse est sensible et que la confrontation avec la réalité est rude. Selon elle, la réelle difficulté est la confrontation avec la réalité, l'absence de projet de vie. Elle explique que si on part du principe que ces jeunes vont rester, il faut réussir à les intégrer et leur donner un espoir d'avenir. Elle rappelle que le DIP n'a pas de foyer et qu'il délègue. Elle précise que le Conseil d'Etat n'aime pas trop avoir deux subventionneurs pour un même subventionné. Elle pense que cela fera partie des réflexions, de savoir s'il faut les sortir de l'HG ou non. Plus fondamentalement, elle relève le problème central, pour



tous les jeunes placés, de l'atteinte de la majorité. Elle se demande s'il faut quelque chose de particulier pour les jeunes RMNA au regard de leur parcours de vie ou leur appliquer le même régime qu'aux non-requérants (soit au foyer jusqu'à 18 ans). Elle pense que le travail de la HETS va permettre de construire une réponse politique.

Une députée (Ve) demande si le nombre d'éducateurs va être augmenté, conformément à l'audit de la Cour des comptes, et s'il y a des projets envisagés à ce sujet.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que ce n'est pas de son ressort d'augmenter. Sa mission est de surveiller, d'approuver ou non. Ce n'est pas le DIP qui décide de l'augmentation. Elle précise que, dans les faits, il y a eu une diminution des RMNA. Elle croit savoir que le Parlement a rajouté 7 millions au budget de l'HG et ose imaginer que l'HG n'avancera pas un manque de moyens pour prendre en charge ces personnes.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré explique qu'ils attendent beaucoup de l'étude de la HETS notamment sur l'hébergement et sur la prise en charge socio-éducative. Elle souligne deux autres recommandations du rapport 136 de la Cour des comptes qui ont avancé : tout d'abord la recommandation portant sur la définition et la modalité du rôle parental pour les RMNA (soit le rôle du SPMi et la globalité du suivi du MNA), ainsi que la recommandation concernant le pilotage et le suivi des dossiers par le curateur du SPMi (soit avoir une vision globale des différents enjeux et non pas un morcellement).

Une députée (Ve) observe qu'un certain nombre d'élément dépendent du rendu de l'étude de la HETS. Concernant le taux d'encadrement, elle est surprise de la réponse de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, car elle s'imaginait que si le DIP voit une exigence de taux d'encadrement, pour autant qu'il en donne les moyens à l'HG qui est sous sa tutelle pour cet aspect, c'était quelque chose qui devait être fait.

Concernant la construction du foyer à Vernier, elle remarque que l'étude va porter sur la structure de l'hébergement et comprend que l'Etat fait avec ce qu'il a. Elle constate que l'architecture et le nombre de personne qui vont y séjourner ne correspond pas à ce que demandait la Cour des comptes, soit que la taille du centre soit revue et n'excède pas 40 à 50 jeunes. Elle souligne que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a souligné que le DIP favorise les petites structures. Elle trouve dommage de ne pas revoir la structure pour la conformité à la demande de la Cour des comptes et les préférences du DIP. Elle trouve dommage de reproduire des erreurs avec un bâtiment neuf.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que le projet de Vernier n'est pas mis en place par le DIP, mais que le jour où un projet est mis en place, une demande d'autorisation sera faite. Elle relève les recours intentés, le nombre de RMNA en baisse et les études en cours. Elle espère que d'ici la fin de l'année civile le Conseil d'Etat se sera prononcé sur la question et que ceci aura une incidence sur le projet de Vernier. Elle précise que le DIP n'intervient pas à ce stade mais que l'expérience montre qu'il vaut mieux des petites structures. Elle explique que la réflexion porte sur la meilleure manière de prendre en charge ces jeunes avec une vision globale et que le grand problème réside dans le fait que les rôles sont définis et rigides. Selon elle, il faut plus de coordination, un regard externe s'intéressant à l'avis des jeunes concernés. Chose qui a été demandée. Elle affirme ne pas avoir de moyens à donner à l'Hospice. Elle explique qu'actuellement c'est en ordre, l'encadrement est correct, mais que s'il y a de nouveau un afflux, elle espère que les moyens de réponse seront rapides.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré revient sur le taux d'encadrement et précise que l'autorisation a été donnée avec la demande adressée à la direction de l'HG que la directrice de l'Etoile puisse montrer qu'il y a 0.25 emploi à temps plein par RMNA (soit 1 éducateur pour 4 jeunes).

Un député (S) réagit à propos de la forte réaction politique suite au coup de couteau donné par un jeune au cycle de Montbrillant et de l'introduction du pistolet à air-comprimé et la compare au suicide du jeune. Il a l'impression qu'il y a des jeunes migrants mis de côté et que quand un autre événement arrive il y a une réaction. Il veut comprendre la différence de réaction et savoir si ça dépend du statut des enfants.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que chaque année il y a plusieurs suicides d'élèves dans les écoles et qu'elle ne prend pas la parole dans la presse pour informer mettre une TASK force en place. Elle souligne que le suicide a des causes multiples et qu'elle se garde de faire le lien entre les conditions de vie de ce jeune et son suicide. Elle conteste le fait que rien n'a été fait. Elle informe que les camarades ont pu aller le voir à l'Hôpital et que tout un travail a été fait avec la classe et que sa responsabilité se trouve à ce niveau-là. Elle rappelle que le Conseil d'Etat a décidé de remettre en place une délégation aux migrations. Elle affirme que le Conseil d'Etat prend les choses en main.

Un député (S) constate que plusieurs personnes ont été choquées par les propos de M. Girod sur forum par une interprétation culturaliste des enjeux liés aux jeunes et aux souffrances que ces derniers traversent.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré affirme que les enjeux interculturels sont des enjeux quotidiens au SPMi. Elle affirme que les enjeux d'interculturalités sont un défi au quotidien.

Un député (S) revient sur les enjeux LGBTQ+ et demande s'ils sont abordés avec les RMNA.

M<sup>me</sup> Di Mare Appéré répond qu'ils sont abordés lors des cours de formation sur l'éducation à la vie et la santé sexuelle et affective. Elle affirme ce sont des points particulièrement travaillés et que si des éléments sortent il y a un suivi avec un médecin référent, qu'il y a une attention particulière et une formation particulière sur ces éléments.

Une députée (EAG) revient sur la question de la protection de ces jeunes. Elle rappelle les témoignages de colère et de désarroi des jeunes et la préoccupation les entourant. Elle demande, en termes d'accompagnement, comment la problématique est prise en compte, tout en concédant que l'accompagnement quotidien ne relève pas du DIP, mais que le SPMi a une responsabilité en termes de protection. Elle se demande comment le DIP intervient.

M. Sequeira, concernant les majeurs, explique qu'il y a un accompagnement par les curateurs qui représentent les jeunes jusqu'à la majorité et qui doit veiller à ce que ses besoins soient pourvus. Il relève que le rôle des curateurs était de s'assurer que l'équipe éducative était capable d'être présente. La préoccupation des curateurs a été que les amis du jeune puissent lui dire au revoir et que la famille du jeune soit sécurisée. Il explique que la situation a beaucoup affecté les collaborateurs, notamment par le sentiment d'échec. Selon lui, il y a eu une réflexion au niveau du service de s'assurer qu'il y a eu des psychologues, du débriefing. Il relève que ceci fonctionne bien et que l'équipe les soutient.

Une députée (EAG) demande si le DIP, au travers de ses services, veille à ce que l'équipe soit en mesure de prendre en considération la colère, le désarroi et soit en mesure de gérer la crise. Elle veut connaître le type de collaboration entre les services du DIP et du DCS pour qu'il y ait une cohérence dans l'intervention.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il n'y a pas de réponse globale et qu'on revient sur l'enjeu du rôle de chacun. Elle affirme que, d'un point de vue politique, très régulièrement il y a eu des discussions. Elle relève que ce n'est pas simple dans un contexte où le lieu même n'est pas idéal en termes d'architecture et de placement. Elle remarque la difficulté de trouver un lieu. Elle soulève le problème des questions pratiques, du petit territoire et du fait

que dès qu'on veut construire, les voisins font opposition. C'est la raison pour laquelle parfois la solution la moins mauvaise est choisie.

**Troisième audition : M. Carlos Sequeira, directeur du SPMi (DIP), M<sup>me</sup> Daniela Bertossa, présidente de la FOJ, M. Olivier Baud, secrétaire général de la FOJ, M. Yann Boggio, secrétaire général FASE**

M<sup>me</sup> Bertossa explique que la FOJ a actuellement un foyer qui accueille des MNA.

M. Baud explique qu'il y a un éducateur tout au long de la journée et deux éducateurs le soir, le week-end et le mercredi après-midi. Il relève que c'est dans les normes avec les références de l'Office fédéral de la justice.

M<sup>me</sup> Bertossa explique que le nombre d'éducateurs est plus important la nuit et le week-end, car les jeunes ont vécu des choses difficiles avant d'arriver dans les foyers et que c'est souvent la nuit qu'ils ont des cauchemars et qu'ils ont besoin d'une présence d'un adulte. Elle affirme que les foyers offrent aussi des activités de soutien scolaire, de formation. Elle explique que les jeunes ont des activités extrascolaires, notamment le sport. Elle ajoute que le foyer est en zone villa et à proximité du collège de Saussure et qu'il n'y a pas eu de plainte ou de problème avec l'entourage.

M. Baud précise qu'ils sont scolarisés dans des écoles d'intégration ou des écoles ordinaires.

Le président revient sur la 5<sup>e</sup> invite qui demande que la gestion du centre d'hébergement pour MNA soit donnée à la FOJ et non pas à l'HG et demande ce que les intervenants en pensent.

M<sup>me</sup> Bertossa pense que la FOJ a l'expérience et la compétence pour s'occuper de cette gestion.

M. Baud nuance et rappelle son audition de 2016. Il évoque son refus s'il lui avait été demandé en 2016 de gérer le foyer de l'Etoile, car il ne trouvait pas avoir plus de compétence que l'HG. Il indique que l'urgence est difficile à gérer. Il rappelle qu'il a eu la chance de créer un micro foyer de 50 personnes et explique que gérer plus de 50 personnes est compliqué et que c'est une autre gestion.

M<sup>me</sup> Bertossa explique qu'ils ont la capacité et la compétence de le faire selon les normes de la FOJ.

M. Boggio indique être emprunté, car il ne gère pas de foyer. Il rappelle le partenariat direct avec l'HG, l'appui pour la mise en place du foyer de l'Etoile. Il déclare avoir mis à disposition des salles de sport, avoir permis l'intégration des jeunes dans les quartiers voisins du foyer de l'Etoile et un

travail coordonné avec l'HG et le foyer de l'Etoile pour assurer un suivi éducatif en milieu ouvert autour du foyer. Il affirme que la FASE connaît très bien ces jeunes, car elle assure le plan d'intégration scolaire, l'ACCESS II, et qu'ils ont développés 15 équipes spécifiques en partenariat avec le DIP. Il relève les projets d'activités estivales financées par le DIP, l'HG ou des privés pour amener de la vie à l'intérieur du foyer. Selon lui, le foyer de l'Etoile a été instauré dans une situation urgente et aujourd'hui on est confronté aux limites de ces foyers et il faut un meilleur suivi qui soit à la hauteur de ce que vivent les jeunes. Il soutient donc la motion. Il rappelle qu'il y a un volume de 30 à 35 RMNA et non plus 200. Il remarque que plus du soin est apporté à ces jeunes dans leur encadrement socio-éducatif dans les premiers temps, plus il y a des possibilités d'intégration par la suite. Il rappelle l'effort demandé à ces jeunes pour s'intégrer en Suisse, surtout dans les premières semaines et que les jeunes sont amenés à rester sur le territoire et qu'il faut donc fournir un effort particulier pour les intégrer. Il pense qu'il y a un besoin de mettre ces jeunes dans des situations de vie réelle de quartier. Il attire l'attention de la commission sur l'important soutien collectif apporté aux MNA. Il ne pense pas que ce soit en instaurant un foyer loin de tout que l'intégration favorable sera faite.

Une députée (S) demande si elle a bien compris et que la structure devant accueillir 88 jeunes ne semble pas adéquate aux différents intervenants. Elle demande pourquoi il y a un foyer spécifique aux RMNA et non pas une mixité avec d'autres populations.

M. Baud concède qu'antérieurement il y avait une dizaine de jeunes insérés dans les foyers usuels, mais que les problématiques n'étaient pas les mêmes. La problématique ici est qu'il n'y a pas de parents et une ignorance de la culture et de la langue. Il explique avoir demandé à un jeune ce qui était important pour lui dans le foyer. Il en ressort que l'accueil est important, une chambre individuelle et que les adultes prennent le temps de leur expliquer comment fonctionne le système suisse, notamment le système scolaire. Les jeunes demandent un logement, des adultes qui leur facilitent les études. Il remarque que dans les foyers il y a des jeunes de Genève qui ont leur famille mais qui sont en révolte ou qui ont des problématiques psychiques. M. Baud explique que ce jeune a trouvé difficile de se retrouver avec ces jeunes, car ces derniers étaient contre les adultes alors que lui cherchait une relation de confiance avec les éducateurs. De cette expérience, il a été décidé d'intensifier leur accueil pour permettre leur intégration.

Une députée (S) revient sur la mobilisation des citoyens. Elle demande pourquoi ne pas chercher des familles d'accueil pour avoir des personnes référentes à disposition pour ces jeunes qui les accompagnent à l'âge adulte.

M. Baud répond que les familles d'accueil sont recherchées, mais qu'elles sont difficiles à trouver. Il informe qu'il y a une centaine de jeunes en famille d'accueil. Il explique que c'est une bonne solution, à condition de trouver une bonne famille qui accompagne le jeune. Il relève que les jeunes peuvent vite déchanter de l'illusion de la terre d'accueil qu'est la Suisse, mais que l'accueil n'est peut-être pas toujours au niveau espéré et que les jeunes se retrouvent face à un désespoir. Il complète en disant que la formation au-delà de 18 ans est très importante pour eux. C'est la deuxième difficulté, car leur statut ne leur permet parfois pas l'accès à la formation ce qui amène à des réapparitions de traumatismes.

M<sup>me</sup> Bertossa complète que le sentiment d'appartenance est important et que de côtoyer d'autres jeunes qui ont un parcours similaire crée un sentiment de valorisation important.

Une députée (S) remarque que plusieurs jeunes ont fait remarquer que la présence d'agents de sécurité à l'entrée du foyer de l'Etoile était problématique pour eux et qu'ils remplaçaient parfois les éducateurs, mais de manière négative. Elle veut savoir s'il y a des agents de sécurité dans les foyers de la FOJ.

M. Baud répond qu'il n'y a jamais d'agents de sécurité dans les foyers de la FOJ.

Une députée (S) demande comment s'explique cette différence. Elle demande si c'est parce que c'est des requérants d'asile, et qu'ils sont donc considérés comme dangereux ou si c'est parce qu'il n'y a pas assez de personnel qui les encadre, parce qu'on pense qu'il faut d'autres types de personnes.

M. Baud renvoie la question à l'HG. Mais en 2016 le débat dans lequel est engagé la FOJ et d'autres instances était de savoir si on les regardait comme des enfants ou des requérants d'asile. Il pense que l'HG les avaient regardés comme des requérants et a donc créé un concept dans ce sens. Pour lui, le choix est d'accueillir des enfants. Simplement, qu'il y a eu trop de difficulté pour certains au foyer de l'Etoile et certains sont revenus au foyer de Blue Sky. Il concède que certains ont de gros traumatismes et demandent une grande intervention des éducateurs.

M<sup>me</sup> Bertossa précise que le trauma peut être ravivé la nuit ou lors de la vue d'agents de sécurité.

M. Boggio reconnaît que la solution des agents de sécurité est une solution relativement facile adoptée en l'absence de ressources éducatives nécessaires. Il ajoute que l'HG a vite constaté que ce n'est pas tenable d'avoir des agents de sécurité devant le foyer. Il pense qu'ils n'ont pas qu'une

fonction sécuritaire. Il affirme qu'il y a un choix particulier sur la compétence et la qualité des agents de sécurité. Il relève que la nuit c'est là que tout se joue, car les jeunes ne sont pas là la journée.

Une députée (S) relève que les éducateurs du foyer de l'Etoile sont là majoritairement la journée et que la nuit il y a des intervenants autres, alors que c'est l'inverse dans les foyers de la FOJ. Elle remarque qu'il est fait l'inverse de ce que conseillent les professionnels de la jeunesse.

M. Boggio pense qu'il y a une forme d'enfermement, qu'il y a une urgence démographique, qu'il a fallu héberger 200 jeunes d'un coup. Il pense que la solution adoptée n'est peut-être pas la meilleure, coûteusement et socialement. Il déclare qu'il y a une forme de contentement de l'ensemble du réseau actif autour des questions d'asile sur le fait que l'Etoile ouvre, tellement la situation du foyer de Saconnex était catastrophique. Il pense que l'engouement a limité le réflexe de chercher des structures plus petites et plus adaptées. Il rappelle que c'est une population qui arrive entre 16 et 17 ans à Genève et qu'ils sont donc relativement vite majeurs. Il trouve que c'est plus difficile pour les grandes institutions de réagir et de saisir des opportunités sur des habitations considérées comme semi-habitable.

Une députée (S) demande qui serait en charge de trouver ces solutions au-delà du Conseil d'Etat.

M. Baud affirme que c'est l'OBA. Il explique qu'il fallait trouver le terrain de l'Etoile et qu'on pouvait mettre cette structure temporaire. Il relève qu'un état des lieux a été fait. Il sait qu'un répertoire des terrains sous la responsabilité et la maîtrise de l'Etat a été fait. Il relève que la disponibilité à être agile et de s'accorder sur l'ouverture et la fermeture de lieux à durées limitées, est une bonne solution, mais il faut accepter la durée limitée. Il constate que la densité actuelle génère beaucoup de problèmes. Pour lui, l'être humain dans un univers concentré devient forcément agressif ou dépressif. Il affirme que les requérants apportent une plus-value à la population genevoise.

M. Sequeira relève que les préoccupations sont partagées. Il déclare qu'il faut être agile mais que le domaine est contraignant, notamment par la réalité foncière. Il relève qu'il y a beaucoup de besoins et pas d'opposition des populations car tous recherchent des solutions. Il pense qu'il faut admettre qu'il y a un apprentissage qui se fait, car personne ne pouvait imaginer ce qu'allaient faire ces différentes personnes (rester, s'intégrer, repartir). Il concède que ces jeunes ont un vécu et passé difficiles, mais relève que ça reste des adolescents et que réunir différents adolescents reste compliqué, car il faut les encadrer et les accompagner. Il déclare que la plus grande difficulté

est d'amener ces jeunes à l'âge adulte. Il souligne que les jeunes ont souvent de la peine à se projeter, à s'intégrer, à se former et à gérer les traumatismes. Selon lui l'idée des familles d'accueil est intéressante, car elle leur offre un espace d'accueil, mais qu'elles n'ont pas forcément le professionnalisme pour aider ces jeunes. Il trouve intéressant de réfléchir sur la question du parrainage.

Une député (S) revient sur la question de qui est responsable et qui pilote, qui priorise.

M. Boggio répond qu'à Genève quand il y a un problème de précarité, la ville ouvre des abris PC. Il relève qu'il faut déterminer si ces jeunes sont considérés comme des migrants (responsabilité à l'HG) ou des mineurs (responsabilité au DIP). Selon lui la question est là, car une fois qu'il y a un partage politique, les solutions se trouvent. Il informe que la CAFI (Commission Administrative des Fondations Immobilières) travaille de concert avec l'HG pour mettre à disposition des appartements, même pour des baux temporaires. Il souligne que les solutions existent et que les jeunes demandent de l'autonomie malgré les baux de durée limitée. Sur la question globale de savoir si ce sont des enfants ou des migrants, il déclare qu'une fois que cette question sera tranchée, la solution se trouvera.

M. Baud, au sujet des trois rapports de la TASK Force, remarque que tout était connu et que tout s'est interrompu mais pense qu'il subsiste un problème et que la société a intérêt à investir pour éviter de l'assistance par la suite. Il déclare que l'objectif donné par la loi est de donner un maximum d'autonomie et d'indépendance à ces jeunes. Sur la question de qui a le lead, il déclare que tout le monde à un petit bout, personne n'a le lead complet. Il affirme qu'il faudrait trancher la question de savoir comment sont vus ces jeunes (migrants ou mineurs). Il demande une politique générale.

Une députée (EAG) revient sur le rapport entre les coûts et le retour sur investissement. Elle pense que ce type d'équation est important à relever.

#### **Quatrième audition : M. Martin Staub, conseiller administratif de la commune de Vernier**

M. Staub commence par souligner la nécessité d'offrir des conditions d'accueil optimales pour les réfugiés mineurs non accompagnés. Il s'excuse d'utiliser le terme RNA qui est réducteur selon lui. Il poursuit et indique que la position de la commune de Vernier est claire et portée par le Conseil administratif et municipal. En effet, Vernier est prête à s'engager dans la question des RMNA. Le Conseil municipal a passé à l'unanimité la résolution 219 il y a maintenant deux ans. Il rappelle que Vernier fait sa part



pour les questions qui touchent à la migration et à l'asile, notamment à travers le centre des Tattes qui était le plus grand en Suisse romande. En plus, comme le mentionne la motion 2483, la Commune de Vernier accueille un peu plus de 100 réfugiés ou requérants d'asile. Il ajoute que Vernier est déjà engagée, mais qu'elle est également prête à s'investir sur la question des RNMA. Ce travail semble normal dans un canton comme Genève. Pour travailler dans les meilleures conditions, il faut des conditions optimales pour l'accueil des RNMA. Il insiste sur le point que les RMNA sont avant tout des mineurs et qu'il est de ce fait primordial de changer l'abord de la problématique de l'accueil de la RMNA. Il rappelle que ce sont des jeunes aux parcours fragilisés et cet élément a été souligné dans le rapport de l'Hospice général qui a confirmé que ces jeunes ont fait face à des parcours difficiles et des ruptures sociales et familiales. La commune de Vernier insiste qu'il faut considérer ces jeunes comme des mineurs avant de parler de leur statut légal.

Il revient aux principales préoccupations de la commune qui sont l'encadrement et la taille du centre. En premier lieu, pour l'encadrement, le projet actuel présenté à la Commune en réponse à la R 219 tient compte d'un encadrement d'un pour sept. Ces mesures étaient non fixées pour des jeunes mais pour l'accueil des migrants. Pour eux, cela paraît largement insuffisant. Comme indiqué dans la M 2525, la FOJ applique l'encadrement d'un pour quatre. Dans certains foyers, ils sont dans des situations d'un pour deux ou trois. Il réaffirme que l'on parle ici de jeunes fragilisés et dont l'encadrement doit être à la hauteur des moyens et du parcours. Pour la Commune de Vernier, l'encadrement d'un pour trois est une condition importante pour l'accueil optimum des personnes. En second lieu, il insiste que Vernier se positionne en faveur d'un centre à taille humaine. Cette position est unanime et a été rappelée dans la résolution 219. Dans la M 2525, il est indiqué que le centre d'hébergement collectif devrait accueillir un maximum de quarante RMNA au sein d'un centre de taille humaine, c'est-à-dire des cellules dites familiales qui permettent un encadrement de qualité. Il conclut que c'est la position de la Commune sur les questions de fond. La charge sur la commune est importante et au niveau de l'acceptabilité pour les habitants, il souligne que ce n'est pas un point à prendre à la légère. En ce qui concerne Vernier, il réaffirme qu'il faut prendre en considération la particularité de la Commune, son engagement et le fait qu'ils désirent être intégrés dans le processus. Il explique que celui-ci avait mal commencé lors d'une séance d'information annoncée simultanément à la population et à la Commune. L'Hospice général s'était présenté au Conseiller d'Etat en charge à l'époque sans annoncer à la Commune. Il poursuit et ajoute que c'est à la Commune de répondre aux

habitants et d'assurer le « service d'après-vente ». Ne pas permettre à la Commune de participer et accompagner le processus, c'est mettre en danger l'intégration de ce genre d'infrastructure. Ils ont fait part de ce souhait à l'Hospice général. Celle-ci a répondu que si les oppositions se lèvent, ils seront pleinement intégrés dans le processus et notamment sur l'encadrement et l'intégration de ce centre dans la Commune. Il pense que c'est une condition essentielle car autrement ils ne pourront pas intégrer ce centre parmi les habitants. Il tient à préciser que la M 2483 insinue que l'ensemble des habitants sont contre le centre d'hébergement collectif pour RMNA et que ce n'est pas correct dans la réalité. Ils ont eu des réunions avec l'Assemblée générale des habitants de la presqu'île. Ces derniers ne sont pas opposés au projet mais ils demandent à avoir des informations claires. Bien sûr, il y aura une minorité contre et cela fait partie de leurs droits. Il est persuadé que la majorité sera en faveur du projet si les conditions et les assurances du Canton sur la qualité d'encadrement et d'accompagnement du centre. Il préconise le dialogue et attentif sur le fait qu'il faut éviter une prise de décision verticale du Canton.

Il conclut que Vernier est modestement en faveur de la motion 2525. Ils sont en faveur d'un encadrement optimal, un pour trois est plus optimal qu'un sur sept, qui est insuffisant. Pour finir, le processus doit inclure la Commune et les habitants afin d'éviter une implémentation hors-sol. Il remercie l'audience et se met à disposition des questions.

Le président remercie M. Staub pour son exposé. Il rappelle que dans une des auditions précédentes, c'avait été soulevé sur le pilotage du Canton qui semblait fragmenté. Par rapport aux critiques énoncées, il demande à M. Staub si celui-ci est d'avis qu'il y a plusieurs interprétations du Canton liées au statut de ces jeunes gens et qu'il manque un meneur au niveau cantonal.

M. Staub répond par l'affirmative. En effet, lors de la naissance et le développement primaire du projet, ils ont eu l'impression qu'il manquait un pilote dans l'avion ou instable. La position de la Commune, énoncée dans la résolution, recommandait à ce que le centre soit géré par la FOJ. Le Conseil d'Etat a ouvert la discussion. Pour répondre à la question de réfugié ou mineur, il réaffirme que l'accent doit être mis sur le fait que ce sont des mineurs.

Une députée (PDC) rappelle qu'il est discuté d'impliquer des associations dans la M 2525. Elle souhaite avoir l'avis de M. Staub sur comment il imagine cette coopération. Elle ajoute qu'autant dans la résolution 219 que dans la M 2525, il est demandé de revoir à la baisse la taille du centre. Elle interroge M. Staub à ce sujet.

M. Staub explique que les associations font partie d'un processus participatif. Le cadre doit être posé par le Canton. Sur l'établissement du programme, certains éléments peuvent être faits en amont avec la participation de la Commune et des associations de quartier. Il informe que dans certaines réunions qu'il a eues avec des associations, il a été surpris de voir que ce sont ceux qui étaient opposés au projet initialement qui se portaient volontaires pour aider. Si l'autorisation de construire est confirmée, il pense que Commune est une condition sine qua non. Dans le rapport de l'Hospice, ils parlent de développement de réseaux locaux. Il pense que cela ne se décrète pas mais que cela se travaille. Il explique que beaucoup de choses se font dans l'intégration. Pour répondre à la seconde question de la taille, il a parlé du chiffre de 40 RMNA maximum pour le centre. Dans la résolution de Vernier, il n'y avait pas de taille arrêtée volontairement par les auteurs qui considéraient plus important de s'arrêter sur le concept de petites unités par « groupe de vie » que sur la taille des 40 RMNA. A son avis, il préférerait un centre qui accueille 50 personnes avec un encadrement pour trois que 40 avec un pour sept. Aux dernières nouvelles, 80 RMNA est trop excessif.

Un député (S) revient sur le foyer des Tattes. Il demande à M. Staub de donner quelques retours sur l'existence de ce centre. Il demande également s'il y a une manière de procéder ou bien si le centre sera totalement différent.

M. Staub intervient. Il répond qu'il y a des éléments qui existent par exemple la mise en place de coopération avec les travailleurs sociaux, et les programmes avec les maisons de quartier qui accueillent des enfants du foyer des Tattes. Les écoles sont aussi impliquées et il y a des petites mesures comme la création de jardins potagers sur l'initiative de la Commune. Toutes ces activités permettent de faire ces joints et ces relations. Il mentionne que dans le foyer des Tattes, il y a eu un retard qui a dû être rattrapé sur la coopération avec la Commune. Il souligne qu'il est important de préparer en amont l'arrivée de nouvelles personnes qui vont utiliser les infrastructures communales. Il est important de mentionner la crainte de leur principal voisin, celle de l'école primaire face à la construction du centre. Il y a aura un accompagnement à faire avec l'école. Malgré cela, il est étonné du nombre d'initiatives d'associations locales pour accueillir au mieux les personnes qui arrivent.

Un député (S) se demande comment il faudrait valoriser et inclure les ressources humaines.

M. Staub rétorque que ces ressources sont belles pour le développement de programme et d'échange. L'intégration se fait dans les deux sens. Il espère que cela va permettre de développer un dynamisme dans le quartier, inciter

les associations locales à être actives et travailler sur des projets d'échanges interculturels. Toutefois, il rappelle qu'il faut accompagner le processus ce qui demande des moyens de la part du Canton. Il ajoute que la réalité est non négligeable, ils vont devoir faire mettre en place des accompagnements.

M. Apothéloz, le Conseiller d'Etat, prend la parole. Il commence par la question de la taille du centre qui a été revue à la baisse. Il rappelle que le premier projet présenté par l'Hospice à Vernier prévoyait l'insertion de mineurs non accompagnés uniquement et en quantité importante. Il y a eu deux décisions de l'Hospice sur le nombre de mineurs accueillis et l'intégration des familles au sein du centre. Il déclare que le centre ne doit pas être simplement un centre de mineurs isolés, mais au contraire promouvoir des liens familiaux.

Par conséquent, la structure du centre a été revisitée et elle intègre désormais des lieux de vie avec une cuisine commune, des chambres individuelles dans un périmètre qui permet de vivre comme dans une colocation. Il poursuit et annonce que le taux d'encadrement est une recommandation du SASLP d'un pour sept. Il ajoute que l'Hospice a communiqué au Conseil administratif de Vernier, le 16 mai 2017, une recommandation d'un pour six. Il déclare que l'Hospice est sensible à ce taux d'encadrement, raison pour laquelle ils ont baissé ce dernier. De plus, il ajoute que l'Hospice a décidé de placer des intervenants sociaux lors des nuits, qui peuvent être source de complications pour des jeunes en difficulté. Il affirme que le principe retenu est celui de la prise en charge scolaire des jeunes concernés. Il passe à la question de fond, à savoir s'il faudrait transférer la gestion du centre à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). L'orientation à donner sur le transfert ou pas de ces mineurs à la FOJ n'est pas impossible, mais elle nécessite un dispositif financier. Il revient à l'Hospice général et la SASLP qui sont soucieux de la qualité de la prise en charge. Il pense que s'ils ont évalué un encadrement d'un pour six, c'est que cela devrait fonctionner. D'un point de vue de l'Etat, il fait remarquer que cette décision semble acceptable. S'agissant de la participation de Vernier, il est tout à fait admis que la participation doit être active et participative. La question se pose à savoir quel moment il faut impliquer la Commune. Il note qu'il y a encore quelques mois à attendre face au recours. Pour conclure, il affirme qu'ils ont toujours répondu aux sollicitations de Vernier pour suivre la résolution et de discuter avec le Conseil administratif. Il réaffirme la pleine collaboration du Département et de l'Hospice avec la Commune de Vernier s'agissant de ce projet.

M. Apothéloz, le Conseiller d'Etat, estime qu'ils sont pressés par le temps car le centre de l'Etoile a son droit d'exploitation qui se termine en 2022.

Comme celui-ci n'est pas suffisamment adapté, il y a un certain sens de construire un autre centre d'hébergement des RNMA. Il insiste que l'horizon 2022 se rapproche et qu'il faut bien compter une année et demie pour construire le centre d'Aïre. Il ajoute qu'ils peuvent certes « manger » sur la marge, mais que c'est la démocratie et les tribunaux qui prédominent pour la suite de l'opération. Il explique qu'il n'a pas de plan B en dehors d'Aïre et qu'il ne se voit pas autoriser l'accueil des mineurs en protection civile (PC). Il souhaite ardemment que les instances judiciaires trouvent une décision.

Une députée (EAG) explique que si l'on admet que le centre de l'Etoile a une durée de vie limitée, et que la motion 2525 invite à un accueil maximal de 40 personnes RMNA, il y aura de fait une insuffisance en termes de capacité. Elle souhaite savoir si le Département a envisagé un second centre pour satisfaire à la demande.

M. Apothéloz, le Conseiller d'Etat répond que M. Poggia n'a pas envisagé de dédoubler le futur centre, principalement pour des raisons financières. Il était d'accord de réduire le nombre de MNA. Il indique que la révision de la taille du centre, qui est passé de 140 places à 80 est un effort consenti pour répondre aux besoins de Vernier, des voisins et du Département. Il s'agit d'un équilibre. Il revient sur l'expérience du centre de l'Etoile et explique que celui-ci a été construit dans l'urgence, ce qui n'est pas du tout préconisé. Actuellement, il ajoute qu'ils ne sont pas dans une situation d'urgence avec un total de 35 RMNA. Néanmoins, il rend attentif sur la longueur du processus qui date de 2015. Il milite que la taille révisée soit celle construite et non un centre provisoire pour faire face à une vague.

M. Staub revient sur la révision de la taille du centre. Il entend que le Conseil d'Etat, pour des raisons financières, estime qu'il faudrait garder 80 places RMNA. La Commune de Vernier est une des seules qui ne refuse pas et qui préfère se lancer dans des procédures judiciaires pour retarder un processus. Cela leur paraît la chose juste et humaine à faire. Il ajoute que la Commune de Vernier pourrait être encouragée si les efforts ne sont pas suffisants à s'opposer dans le cas où le Conseil d'Etat n'entre pas en matière pour réduire ces 80 places et envisager de construire un second centre ailleurs. Cela risque de pousser certaines communes qui sont de bonnes fois à s'opposer, car politiquement le service d'après-vente est pris en charge par les communes. En faisant cela, c'est un signal qui dit qu'il vaut mieux refuser et jouer le rapport de force. Comme mentionné, il n'y a pas de situation d'urgence actuellement. Alors, il estime qu'il est possible de construire un centre de 40 à 55 places jusque 2022 et le Conseil d'Etat peut chercher un autre lieu de construction pour 2025. Il insiste que l'accueil des jeunes est

primordial et donc une commune qui accompagne doit être récompensée et non punie, malgré l'argument financier.

**Cinquième audition : M. Olivier Geissler, directeur du Service social international Suisse, et M. Rolf Widmer, président du Service social international Suisse**

M. Widmer souhaite débiter par un historique sur le Service social international Suisse. Depuis 1932, à Genève, le Service social international Suisse a été fondé pour maintenir des contacts avec les familles suisses qui s'installaient à l'étranger. En 1948, le siège s'est installé à Genève. Il y avait beaucoup de réfugiés et c'est le Canton qui a donné le mandat au SSI pour gérer les réfugiés. Le réseau s'est fondé avec l'étranger. Il fallait de plus en plus nouer des contacts avec l'étranger. Dès les années 1960, ils se sont recentrés sur l'enfant et la famille. Actuellement, ils font partie d'un réseau international composé de 120 pays (siège à Genève) et dont les activités menées sont en faveur des enfants. Il donne la parole à son collègue qui va expliquer les activités menées.

M. Geissler commence par informer que la problématique des mineurs non accompagnés est une thématique sur laquelle ils sont actifs depuis une quinzaine d'années. Cette dernière a été renforcée depuis la crise migratoire. Ainsi, le SSI a créé un secteur dédié pour les MNA dans laquelle ils développent des outils pour permettre de mieux prendre en charge les MNA. De plus, il ajoute qu'ils essayaient d'identifier les bonnes pratiques à l'international et les contextualiser. Ils sont également très actifs dans la production d'outils et de cartes pour chacun des cantons suisses afin de déterminer un cadre et le niveau d'action adéquat. Il explique que cette thématique mobilise des ressources en termes d'énergie. Dans le canton de Genève, il mentionne que l'on peut distinguer deux groupes de MNA. Le premier concerne les situations classiques de MNA qui relèvent de l'asile. Le second est apparu il y a deux ans, et touche des MNA sans papiers qui sont en errance à travers l'Europe. Sous le radar des autorités, ils essayent de développer des solutions pour ce groupe particulier. Il ajoute que les conflits avec la loi rendent la gestion difficile. Il insiste que le point d'entrée pour le SSI ne sont pas les migrants en priorité mais les enfants en situation de migration. Le système de prise en charge doit trouver des solutions et dépasser la vision de ces enfants considérés comme des migrants. Il affirme qu'une politique cohérente passe par un changement de vision en percevant ces migrants comme des enfants. Il cite qu'ils ont quelques services directs par exemple la donation de bourse pour certains de ces jeunes qui n'ont pas accès au système de bourse cantonal. Ils ont mis en place des initiatives de

famille relais pour faciliter l'insertion sociale. Ces familles n'hébergent pas, mais elles sont d'accord de passer du temps avec ces jeunes pour faciliter leur insertion. Par ailleurs, il indique que certaines de ces familles ont proposé au jeune en question d'être hébergé.

M. Widmer reprend la parole. Il explique qu'il s'est occupé de cette question à Zürich dans les années 1980-1990. La motion 2525 telle que présentée semble importante. Concernant la taille de l'hébergement, il estime que celle-ci doit être plus petite et permettre aux résidents d'apprendre à se connaître plus facilement au sein du centre. De plus, cela permet d'éviter de dépenser pour une sécurité extérieure. Les structures adéquates doivent être faites avec des accompagnements pédagogiques. D'après eux, la taille idéale est de 20 à 30 jeunes ce qui permet aux éducateurs de connaître les jeunes pris en charge. Il pense également qu'il est important à ce que le jeune du centre soit accompagné par une personne de référence au-delà des 18 ans. Cela ne signifie pas qu'il doit rester au centre, il y a d'autres moyens de logement. Il insiste sur le fait qu'il faut donner les moyens à ces jeunes de faire partie d'un environnement. Il estime qu'il faudrait renforcer l'engagement de la société civile à Genève et leur donner un cadre d'action. Il soutient et réaffirme sa position qu'il faudrait élaborer des foyers de taille humaine qui permettraient la pluridisciplinarité. Il précise qu'ils ont à faire à des enfants qui n'ont pas de problèmes éducatifs mais d'orientation. Il explique qu'il est aussi important de maintenir les compétences de ces jeunes.

M. Geissler souhaite ajouter qu'à Genève, il y a 600 ex-RMNA.

Une députée (PDC) revient sur les familles relais. Elle souhaite savoir le nombre de familles impliquées.

M. Widmer répond qu'il y a 115 familles à Genève. Le SSI est engagé dans ce projet et a mis en place un accompagnement de 9 mois auprès du jeune et de la famille. A travers ce relais, certaines familles sont passées au statut de famille d'accueil. Il précise qu'ils ne placent pas sans qu'une relation se soit établie entre la famille et le jeune.

M. Geissler complète que c'est aussi en partie des revendications de ces familles qui ont demandé d'accueillir ces jeunes qui ont des décisions négatives à leur demande d'asile. M. Geissler ajoute que pour le secteur des ONG, un des enseignements de la crise migratoire a été qu'elle a amené un certain pragmatisme. Il rappelle qu'il faut trouver des solutions durables dans le respect des droits de l'enfant. Ces solutions peuvent être localisées en Suisse, mais également dans le pays d'origine ou tiers via le développement. Il ajoute que la politique migratoire en Suisse ne peut pas être ignorée et qu'il faut chercher à tenir compte du respect des droits de l'enfant tout en le

conjuguant avec la politique migratoire. Il pense que cela est possible mais il faut une approche adaptée et individualisée. Les statistiques de montrent qu'il y a peu de retour au pays d'origine. Selon lui, la cible est manquée car d'une part, on refuse l'admission de ces jeunes et de l'autre ceux-ci tombent dans la précarité. L'opinion du SSI est que le développement de mécanismes de coopération amène à de meilleurs résultats de réinsertion dans le pays d'origine. Dans une situation de crise, il faut trouver des solutions rapidement. Dans le cas de Genève, il faudrait utiliser cette période de baisse d'entrée pour investir dans la qualité pour ceux qui sont arrivés lors de la crise migratoire. Il met en garde qu'il faut prévoir la prochaine période d'arrivée plus importante et tirer des enseignements de la crise migratoire passée. Au niveau suisse il y a eu un renforcement qui s'est terminé dû à la baisse des arrivées. Il faudrait prolonger l'effort pour arriver à des standards de qualité plus importants.

Un député MCG trouve plus logique d'investir dans le pays d'origine plutôt que de financer en Suisse. Il pense qu'ils devraient viser cette stratégie à l'avenir.

M. Widmer remarque le SSI est impliqué dans un projet depuis 15 ans entre les pays de l'Afrique de l'Ouest pour assurer la migration sud-sud. Ils essayent de trouver des solutions sur place. La spécialité du SSI réside dans la mobilité des situations. Ils ont mis en place des standards dans quinze pays qui assurent une procédure de retour à l'intérieur. Actuellement, il soutient qu'il faut investir sur place pour prévenir la migration, stabiliser le départ et créer des perspectives dans le pays de départ pour un retour. Il pense également qu'une fois ces jeunes sont en Suisse, la Suisse a tout intérêt à les intégrer. Il partage une anecdote d'un jeune guinéen qui a pu faire un doctorat en jurisprudence en Suisse et qui a décidé par la suite de retourner dans son pays pour y travailler.

### **Sixième audition, visite du foyer de l'Etoile, géré par l'HG**

La présidente explique qu'il était prévu l'audition de RMNA accompagnés d'éducateurs. Toutefois, l'Hospice vient à l'instant d'informer la commission qu'il n'est pas possible d'auditionner des RMNA sans avoir fait une demande préalable au SPMi (leur représentant légal). L'HG n'autorise pas de les auditionner sans cette autorisation et propose de procéder à une visite des lieux.

Une députée (S) demande s'il est possible d'auditionner des ex-RMNA, majeurs, vivant encore dans le foyer et pouvant être auditionnés sans l'accord



du SPMI. Elle regrette que l'HG n'ait pas anticipé et mentionné la nécessité d'une demande d'autorisation.

Après discussion avec M. Girod, la présidente indique qu'il sera finalement possible de rencontrer quelques ex-RMNA. L'HG propose de visiter les lieux avant de rencontrer les jeunes.

M. Rexhepi, le chef de groupe de l'Etoile, mène la visite. Il commence par expliquer que le foyer est divisé en plusieurs modules. Il indique que le bâtiment A, où se trouve la commission, est réservé aux mineurs. Il s'agit d'un bâtiment composé de plusieurs chambres. Le bâtiment B, réservé aux majeurs, est composé d'appartements de type collocations. Il explique que, petit à petit, le jeune change de chambre et monte dans les étages. Plus ce dernier monte, moins l'aide-externe est nécessaire et plus il est indépendant. Il déclare qu'il y a 8 à 9 chambres, 2 toilettes / douches par module et que chaque mineur a sa propre chambre. Il indique que dans le niveau 1, soit les jeunes qui sont en Suisse depuis 1 an, la plupart des jeunes sont scolarisés. Il souligne que l'équipe éducative travaille selon 3 horaires.

M. Rexhepi explique que le travail se fait en binôme avec un éducateur référent. Il indique qu'il y a 3 cuisines. Il précise que le temps de cuisson est limité pour des questions de sécurité (risque d'incendie), c'est pour cette raison que le four s'éteint automatiquement. Il ajoute que les jeunes ne sont jamais seuls en cuisine, qu'ils ont des kits de cuisine et d'hygiène et qu'une fois par semaine les jeunes (qui se sont inscrits) cuisinent alternativement avec des écoliers de l'Ecole Internationale ou des intervenants du Centre œcuménique de Genève. Il signale qu'il y a 4 ou 5 éducateurs le soir. Il souligne que le travail se fait par rapport aux besoins du jeune et que l'assistance est fractionnée. Concernant l'argent donné à ces jeunes, il explique qu'il y a 451.- (de base) par mois, environ 200.- pour manger les midis pour les jeunes dans le système de l'Access II et 100.- comme encouragement scolaire pour ceux qui sont scolarisés dans le secondaire II. Il relève que le budget peut aller jusqu'à 726.- par mois. Il explique que pour les majeurs, un compte postal est directement ouvert, mais que pour les mineurs c'est plus compliqué. Il souligne que parfois le rapport à l'argent est difficile pour les jeunes, car ce sont des sommes qu'ils ne sont pas habitués à avoir et que ces derniers ne l'utilisent pas toujours de la manière attendue (envoi au pays, jeune dont une rançon de 20 000.- est demandée pour le frère qui est en Libye, ceux qui remboursent leur parcours asile ...). Il ajoute que le foyer dispose de stocks de nourriture et de bons pour les épiceries Caritas.

M. Rexhepi explique que le petit-déjeuner, préparé par les requérants d'asile adultes, se prend en bas dans la salle polyvalente jusqu'à 8h et qu'ensuite les jeunes partent à l'école. Ces derniers reviennent aux alentours de 17h, mais la plupart repartent pour leurs activités sportives. M. Rexhepi explique que l'enjeu, dans un grand foyer comme celui de l'Etoile, consiste à faire en sorte que le jeune se sente chez lui. C'est facile à faire pour la chambre, qui est en général vite investie, mais pas pour les lieux communs qui sont souvent désinvestis.

Un député (MCG) demande ce qu'il en est de 22h à 6h.

M. Rexhepi explique qu'il y a 8 intervenants, donc 2 par nuit qui travaillent en binôme ou à quatre avec les Protectas.

Un député (MCG) demande quelle formation ont les intervenants de nuit.

M. Rexhepi répond qu'ils sont titulaires d'un CFC/ASE.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach souligne que les intervenants de nuit sont surtout choisis par rapport à leur expérience plus que leurs papiers.

Un député (MCG) demande si tous les jeunes sont scolarisés.

M. Rexhepi répond qu'en général, ils arrivent en Suisse à l'âge du cycle et que leur mandat est pour les 15-18 ans. Il souligne que les jeunes dépendent du SPMi et que la majorité rentre dans des cases du suivi. Une minorité est difficilement insérable (sourd, muet, schizophrène ...) et que c'est pour ces cas qu'il est important d'avoir un réseau. Il relève que le gros problème des jeunes est qu'ils n'ont qu'un permis F et pas de prestations AI et que donc 15 à 20 sur 94 des jeunes du foyer ne savent pas ce qu'ils vont faire l'année prochaine, faute d'autorisation. Il souligne qu'ils ne s'occupent pas uniquement des jeunes du foyer, mais aussi de tous ceux qui ont réussi à trouver un appartement. Au total, il s'agit de 125 jeunes que les différents intervenants suivent. Il déclare que le suivi le plus complexe n'est pas forcément celui des mineurs, mais plutôt celui des majeurs qui ont trouvé un appartement et à qui il faut apprendre toutes les démarches administratives nécessaires. Ce sont ces jeunes qui sollicitent le plus les aides proposées, car les mineurs se trouvent au foyer.

La présidente demande quel est le taux d'encadrement actuel.

M. Rexhepi répond qu'il y a 18 éducateurs, 8 intervenants de nuit, 2 secrétaires et 2 intendants sociaux pour les 125 jeunes suivis.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach ajoute qu'un éducateur s'occupe de 4 mineurs conformément à ce qui est prévu. Elle souligne qu'il y a 34 mineurs au foyer, ce qui fait une moyenne de 8.5 éducateurs dédiés aux RMNA.

La présidente demande si les éducateurs font le travail des assistants sociaux, ce à quoi M. Rexhepi répond qu'il y a une différence avec l'HG, car ici, ils ont commencé sur les deux aspects et par la suite des assistants sociaux ont été engagés.

M. Rexhepi explique que l'assistant social (AS) va faire un dossier pour les RMNA et une fois que ces derniers deviennent majeurs, l'AS va garder le dossier et restera le référent du jeune. Il souligne la complexité d'avoir deux classes d'âges dans le foyer (majeur / mineur).

Une députée (Ve) demande ce qu'il en est du suivi psychologique des jeunes.

M. Rexhepi répond que tous les jeunes ont un programme avec un psychologue qui permet de déceler ou non des problématiques. Il souligne que ce n'est pas dans la première semaine que les troubles apparaissent, mais plutôt dans les deux à trois mois, soit le temps que le jeune s'installe. Il indique que les éducateurs et assistants sociaux s'entretiennent aussi avec les psychologues afin que le suivi soit coordonné et que le thérapeute ait différentes informations.

#### **Audition de 4 jeunes majeurs vivant encore au foyer de l'Etoile à Genève depuis un peu plus de 2 ans**

La présidente remercie les auditionnés d'avoir accepté de venir parler devant la commission. Elle leur explique que ce sont des politiciens qui travaillent sur des politiques sociales, notamment sur des motions traitant de la question des RMNA. Elle leur exprime le souhait d'entendre leurs ressentis sur les conditions de vie dans le centre.

Les jeunes se présentent : M. Hosseini explique que ça fait 2 ans et demi qu'il est arrivé en Suisse. Il s'excuse de son français et explique l'avoir appris ici. Il explique qu'avant il était à Bâle dans un foyer surnommé le 50/50, car il y avait 50% de chances de rester et 50 de partir. Il souligne y être resté un mois avant d'avoir été envoyé ici au foyer de l'Etoile où il est depuis 2 ans et 5 mois. Pour lui le grand problème est que le foyer est tout en métal, en été il fait très chaud et en hiver très froid. Par ailleurs, les Sécurité à l'entrée fouillent leur sac à chaque fois qu'ils entrent et ils doivent donner le permis à chaque fois. Il explique que les gens qui passent avec le bus devant le foyer pensent que ce sont des prisonniers. Il explique qu'il y a maintenant 120 personnes, mais qu'avant il y en avait 200 et que la surpopulation est un problème selon lui. Concernant le jeune qui s'est suicidé, il explique que celui qui est décédé avait un problème par rapport au foyer, car il y vivait depuis 4 ans, ce qui est, selon lui, très difficile. Il concède le fait qu'ils sont

étrangers et pas entrés légalement en Suisse, mais il demande de l'aide. Concernant le jeune décédé, il explique que ce dernier demandait de l'aide et qu'à chaque fois il devait se débrouiller seul pour trouver. Il explique que le jeune en question avait un permis F et qu'il devait trouver un appartement, mais que trouver un appartement à Genève avec un permis F est quasiment impossible. De plus, il souligne qu'à Genève avec les 966 francs accordés pour un appartement ou les 500 francs pour une chambre ce n'est pas facile de trouver un logement. Il ajoute que les assistants sociaux doivent s'occuper de 8 à 10 jeunes (avant entre 15 à 20 jeunes). Il souligne la difficulté des assistants de s'occuper de tous les jeunes. Il explique que dans chaque salon, il y a 10 chambres, contenant chacune 2 personnes. Tout ceci pour 2 salles de bains (comprenant une douche/toilettes) ce qui fait que l'hygiène est compliquée. Il explique qu'il a souvent des boutons sur le dos à cause des bactéries qu'il y a dans les salles de bain. Il raconte qu'il est Afghan et que dans son pays il y avait des problèmes avec les talibans et Daech, mais qu'il n'avait pas de problème dans la tête. Il explique qu'ici le problème est « dans la tête », car il y a trop de choses à gérer (école, appartement,...). Il insiste sur la difficulté de vivre en foyer et d'y étudier. Il explique que ça fait 5 ans qu'il est seul sans sa famille (depuis l'âge de 15 ans) et que chaque jour est de pire en pire. Concernant les 700 francs qu'il reçoit il n'arrive pas à vivre avec à savoir, aller l'école, acheter ses habits et sa nourriture. Il demande aux commissaires comment vivre avec 700 francs à Genève et comment trouver un appartement à Genève à 900 francs.

M. Mebrohau approuve les propos précédant. Il explique que ce qui le dérange, c'est le bruit de la discothèque les samedis, car il ne peut pas dormir. S'il sort dormir ailleurs, après il est noté qu'il n'a pas passé la nuit au foyer. Par rapport aux assistants, il souligne que ces derniers n'ont pas assez de temps pour s'occuper de chaque jeune. Par exemple, il a demandé à voir son assistant pour trouver un appartement et faire une demande d'allocation au logement, mais il n'a pas eu le temps de le voir et que l'assistant n'a pas eu le temps de lui envoyer les papiers pour qu'il puisse avoir un logement. Il avait trouvé un appartement, mais comme l'assistant ne pouvait pas lui répondre directement, il a loué l'appartement.

M. Salehaddin remercie la commission de les entendre. Par rapport au logement, il a posé une dizaine de dossiers en sachant déjà que ça n'allait pas marcher faute de garantie. Il explique que c'est impossible de trouver un loyer à 900 francs à Genève. Il a aussi un problème par rapport au système de scolarité. Il a eu les meilleurs résultats de sa classe et il ne peut rien faire l'année prochaine à cause de son permis. Il lui reste quelques semaines de cours, mais après il n'y a plus rien pour lui. Il avait un projet, mais il ne peut

rien faire. Selon lui, le système est complètement bloqué. Il pense que soit il faut être suisse, soit avoir un permis C. Il explique qu'il est le seul jeune du foyer venant d'Ethiopie et qu'il n'a pas beaucoup de contact avec les gens. Il ne connaît personne en Suisse. Il se sent bloqué, « dans sa tête » aussi. Il espère que les choses vont changer.

M. Habtemariam explique qu'il a déjà parlé 1000 fois à d'autres personnes, qui les ont entendus, écoutés, mais que rien n'a changé. Il déclare que ça fait 4 ans qu'il est là. Il a du travail maintenant. Il est venu parler à la commission par respect pour les assistants sociaux, car on le lui a demandé, mais il pense que rien ne va changer et que parler ne sert à rien.

M. Mebrohau espère que ça va changer. Il revient sur la cuisine, car ils ont le droit de cuisiner jusqu'à 22h seulement et il trouve que c'est une limite trop stricte, notamment s'il a des visites. S'il veut ramener quelqu'un (notamment « vu notre âge » sa copine) ce n'est pas possible.

M. Hosseini revient sur l'odeur et dit que parfois il trouve que ça sent mauvais, notamment en été quand il fait chaud. Il explique qu'il est dans une classe d'orientation professionnelle, mais que comme il a reçu une décision négative de l'asile, il ne peut pas travailler. Il trouve que même les chiens sont mieux traités, car eux ils ont un permis, alors que lui non (« même les chiens ils ont un permis »). Il doit donc supplier tout le monde pour pouvoir avoir quelque chose. Il remercie la commission de les entendre.

M. Mebrohau explique que quand il sort, il entend dire que les gens qui viennent ici ne travaillent pas et dépendent de l'HG. Ça le blesse, car les gens ne savent pas pourquoi ils ne peuvent pas travailler (permis) et les patrons n'acceptent pas les permis F, car ils ne savent pas s'ils vont rester ou pas.

Une députée (S) les remercie d'être venus devant la commission. Elle relève qu'ils sont majeurs et demande s'ils ont les mêmes règles que les mineurs (contrôle de leur présence le soir, sortie libre,...).

M. Mebrohau explique que la règle entre les mineurs et eux change par rapport à la prise en charge des assistants. Aussi les mineurs ont du temps spécifique entre eux. Sur les sorties, il explique que les majeurs doivent demander pour sortir et qu'il est contrôlé qu'ils rentrent bien le soir.

M. Habtemariam relève qu'ils ne sont que 4 à être auditionnés, mais qu'ils sont beaucoup plus dans le foyer et que beaucoup ne veulent pas/plus être entendus, car cela ne change rien.

M. Mebrohau explique qu'au début beaucoup parlaient, mais que maintenant de moins en moins participent et que beaucoup de jeunes sont découragés.

Une députée (S) relève le fait qu'ils ne se sentent « pas être bien dans leur tête » et demande quelles en sont les causes (leur passé, l'endroit d'habitation, permis de séjour).

M. Habtemariam répond que c'est en lien avec tout, le passé, maintenant, le permis, le foyer, tout. Il ne souhaite pas parler, car ça ne va rien changer selon lui.

M. Salehaddin explique qu'il ne s'attendait pas à ce que ce soit comme ça en Europe. Il souligne que l'accueil était bien, mais que le système est trop compliqué pour eux. Il relève qu'il ne peut pas se battre contre tout en même temps, contre tous les problèmes en même temps, il n'arrive pas à gérer tous les problèmes (foyer, école,...).

Une députée (S) demande ce qu'ils pensent qu'il faut changer dans l'accueil pour que les jeunes se sentent chez eux.

M. Mebrohau répond qu'il veut quitter le foyer pour se sentir chez lui, qu'autour il y a des voitures et qu'il y trop de bruit la nuit.

M. Habtemariam relève qu'autour ce ne sont pas des appartements, mais la zone industrielle. Il souligne qu'il n'y a personne qui habite ici. Il trouve que ce sont les animaux qui sont traités comme ça. Il explique qu'il ne peut pas dormir ici à cause du bruit dû aux voitures et à la discothèque.

M. Mebrohau confie se mentir à lui-même en essayant d'être positif. Il demande de bons assistants qui restent à côté et aussi de changer de foyer.

Un député (PLR) remercie les jeunes de leurs témoignages et salue leur niveau de français. Par rapport aux conditions de vie, il demande s'ils peuvent proposer à la direction des changements.

M. Hosseini explique qu'il a déjà demandé et qu'il a déjà parlé avec le chef du foyer. Il relève qu'une fois il y a eu une désinfection, mais que ça n'a pas marché, car il faudrait désinfecter tous les jours.

Un député (PLR) demande qui nettoie les douches.

M. Hosseini déclare que ce sont des gens externes, mais que ce n'est pas bien fait selon lui, ils ne font que verser un peu d'eau. Alors qu'eux, qui sont à l'école et n'ont pas le temps nettoient mieux. M. Mebrohau ajoute qu'ils n'ont pas les bons produits pour traiter. M. Salehaddin explique avoir fait plusieurs fois des demandes et que parfois les gens viennent les voir, mais la seule réponse obtenue c'est que les différents intervenants se battent pour eux.

Un député (S) remercie les jeunes pour leurs témoignages. Il veut savoir si les jeunes savent à qui s'adresser quand ils ne se sentent pas bien.

M. Mebrohau explique qu'ils sont envoyés devant le psychologue, mais que ça n'existe pas dans leur pays et que donc ils n'y vont pas. Personnellement il y a été deux, trois fois, mais il préfère parler avec des amis et des proches ou l'assistant.

M. Habtemariam explique qu'il a cherché mille fois de l'aide, il a demandé mille fois à son professeur et personne ne l'a aidé. Chaque nuit il demande de l'aide, car il fait trop chaud. Mais rien ne change. Une fois une assistante est venue le voir (à 8h du matin), mais c'est tout.

Une députée (Ve) par rapport aux grilles et aux contrôles des agents de sécurité et la crainte d'être perçu comme des prisonniers, elle veut savoir comment ça se passe avec les agents de sécurité.

M. Hosseini explique que les agents de sécurité, c'est leur travail, s'ils ne le font pas ils perdent leur travail, et que les jeunes doivent le comprendre. Il souligne que les agents de sécurité doivent vérifier quand ils entrent ou sortent et prendre leur permis. Il a reçu son permis il y a 3 semaines, mais on dirait ça fait 4 ans qu'il l'a. Les agents de sécurité leur parlent comme s'ils avaient volé quelque chose, c'est comme ça qu'il se sent comme un étranger, comme un animal. Il a appris beaucoup de choses qu'ici on n'apprend peut-être pas, il a appris des choses différentes, comme par exemple les démarches pour obtenir des papiers.

M. Mebrohau explique qu'il avait reçu une décision de débouement d'asile, mais qu'il a fait recours et que maintenant il a un permis F.

M. Hosseini explique avoir demandé à son avocat, mais qu'il est resté sans réponse et qu'il ne sait pas non plus ce qu'il va faire une fois que l'école sera finie. Il relève qu'il n'a pas de permis, rien et qu'en plus ils sont dans le foyer.

M. Mebrohau déclare que parfois le matin les agents de sécurité leur font des blagues alors qu'ils sont pressés et que du coup les jeunes partent sans leur permis et que le soir quand ils rentrent, ils doivent rester 3h dehors du foyer comme punition.

M. Salehaddin explique que parfois il y a un problème entre la réalité et ce qui est dit. Il souligne qu'il y a des problèmes entre les jeunes aussi. Il relève qu'il y a 41 caméras qui ont été mises en place dans le foyer. M. Mebrohau explique que c'est nouveau depuis 4-5 mois.

Un député (PLR) remercie les jeunes de leurs témoignages et relève qu'ils viennent de pays différents. Il demande si les jeunes se sentent assez soutenus par leur communauté.

M. Salehaddin, éthiopien, déclare qu'il ne connaît pas la communauté éthiopienne ici.

M. Mebrohau rappelle qu'il est érythréen, il sait que d'autres jeunes le sont aussi dans le foyer, mais il n'a pas beaucoup de contacts avec eux.

M. Hosseini, afghan, souligne qu'il est tadjik, mais que le problème des afghans c'est qu'ils se battent déjà entre eux.

M. Habtemariam, érythréen, trouve sa communauté peu présente.

Un député (MCG) demande si maintenant il pourrait changer quelque chose rapidement, par quoi il faudrait commencer (hygiène, température, les agents de sécurité ...). Il veut savoir ce qui est le plus urgent selon eux.

M. Hosseini répond que le plus urgent c'est le permis, car s'il a un permis B il pourrait avoir un appartement.

Le député (MCG) oriente la question sur le lieu de vie (hygiène, bruit, sécurité...).

M. Hosseini trouve que le plus urgent c'est les agents de sécurité, ensuite il veut se sentir en Suisse, vivre avec des gens suisses, car même à l'école il n'est pas dans le bâtiment du collège, mais dans un bâtiment à part. Pour lui, il vaut mieux mourir que d'avoir autant de problèmes dans la tête.

Une députée (Ve) demande quel est le lien avec les associations qui viennent, s'il y a des rencontres, des activités, des échanges selon les intérêts.

M. Hosseini informe qu'une fille qui est venue de l'université et qui écrit son travail de master l'a vu une fois en un mois. Elle aussi elle est occupée par son métier. Il précise qu'une fois il a été faire du vélo avec elle.

M. Mebrohau se rappelle que l'année passée il y avait des associations qui venaient.

M. Salehaddin explique que certaines associations viennent pour faire ce qu'elles veulent, mais que le problème c'est que l'association prend 20 personnes sur les 180 qu'ils sont. Ça provoque un stress qu'il n'a pas envie de gérer. Selon lui, l'association vient faire comme elle veut, elle ne fait pas de proposition, elle ne demande pas ce que les jeunes veulent faire, mais elle vient faire avec les jeunes ce qu'elle a décidé de faire. Il ajoute que parfois des personnes âgées qui viennent dîner avec eux. Il explique qu'il a besoin de changer de logement. Il sent qu'il peut amener quelque chose à la société, mais il se sent bloqué.

Une députée (Ve) demande pourquoi ils mangent dans les chambres et non pas dans les lieux communs.



Les jeunes affirment qu'il n'y a pas de lieu commun ou oui, qu'il y en a, mais qu'ils ne sont pas propres. L'un propose de voir un autre module que celui que la commission a visité, car ce ne sont pas les mêmes, un autre demande que quelqu'un vienne visiter sa chambre.

M. Hosseini exprime son souhait de vivre comme les Suisses. Il trouve que les conditions de vie au foyer ressemblent à celle de l'Afghanistan, alors que dans son pays de telles conditions ne choqueraient pas, mais pour la Suisse ce n'est pas adéquat. Il affirme qu'il ne peut pas être quelqu'un de gentil, travailleur, sympa si on ne lui donne pas une place. Il ne voit pas de différence entre lui et un suisse. Il n'a pas choisi de naître dans le pays où il est né.

Une députée (S) affirme être très touchée par la mort d'Ali Hossaini et demande ce qui a été fait au foyer par rapport à cet événement.

M. Habtemariam explique ne pas être allé à l'école pendant 3 jours, car il ne réalisait pas. Il explique qu'Ali et lui était ami et qu'Ali jouait de la guitare.

M. Hosseini relève qu'ils avaient le même nom et qu'ils étaient souvent confondus. Il explique que quand dans leur pays ils sont fâchés, comme il n'existe pas de psychologues dans leur pays, ils parlent avec leur famille, alors qu'ici ce n'est pas comme ça. Il souligne que ce n'est pas les mêmes cultures et que parfois quand ils sont fâchés, ils tapent sur la table et que les assistants pensent qu'ils sont fous et que donc les assistants l'ont envoyé à chaque fois à l'Hôpital vers petit Bel-Air, à côté du collège de Candolle et qu'il devait prendre des médicaments et qu'à cause des médicaments il est devenu fou. Il explique qu'ils ont grandi dans des pays où ils n'ont connu que la violence et que ce n'est pas parce qu'ils tapent sur une chose, non pas quelqu'un, mais sur une chose, que ça veut dire qu'il est fou. Il souligne que dès qu'ils se battent, les assistants leur interdisent de sortir ou les font dormir dehors. Il explique que si les assistants les laissaient sortir, ils auraient du temps pour penser et ne taperaient pas contre les murs. Il précise que les assistants appelaient la police parce qu'Ali avait tapé dans le mur parce qu'il voulait juste sortir et que deux trois fois il a fait de la prison. Il relève un manque de compréhension des assistants.

M. Mebrohau ajoute qu'Ali ne s'énervait jamais contre quelqu'un, mais que parfois il tapait dans le mur pour passer sa colère, qu'il n'a jamais fait de mal à quelqu'un et était respectueux.

La présidente remercie les jeunes de s'être exprimés. Elle revient sur les visites qu'ils ont proposées. La commission accepte la visite. M. Salehaddin

demande à avoir de l'aide pour réaliser le rêve qu'ils ont de la Suisse. Les jeunes remercient la commission de les avoir écoutés.

### **Discussion interne à la commission**

Un député (MCG) relève que la commission travaille sur les textes et que la lenteur politique fait que d'ici à ce qu'il y ait une proposition, les jeunes seront partis. Il pense que la commission devrait pouvoir proposer une motion de commission, traitée rapidement, pour mettre en place quelque chose rapidement pour régler la situation actuelle. Pour lui, il faut une meilleure réactivité.

### **Septième audition : M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, et M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants de l'Hospice général**

M. Girod explique qu'avant ils avaient une autorisation provisoire du SASLP qui permettait d'héberger jusqu'à 150 migrants à l'Etoile. Aujourd'hui, depuis le 10 avril 2019, ils ont une autorisation définitive qui définit le ratio de 4 RMNA pour 1 éducateur. Il explique que ce n'est qu'une formalisation de ce qu'ils faisaient déjà et que cela permettrait aux éducateurs de sortir du centre pour aller voir les ex RMNA là où ils sont logés ou là où ils étudient. Concernant l'hébergement des RMNA et la motion 2525, il déclare que c'est une chose qu'ils sont en train de repenser. Concernant le centre d'Aïre, il rappelle qu'il a été imaginé et pensé en pleine crise migratoire, et qu'aujourd'hui ceci semble énorme, ce qui est une réalité, et qu'ils sont en train de réduire la taille des foyers (tout en rappelant qu'Aïre est en cours d'instance). Il explique qu'ils réfléchissent à des alternatives de structures plus petites pour prendre en charge les RMNA, tout en gardant Aïre pour but, afin qu'il y ait un lieu d'accueil si d'autres RMNA devaient arriver.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach ajoute qu'aujourd'hui, il y a 38 RMNA à l'Etoile, 54 jeunes majeurs, soit les plus de 18 ans, mais qu'il y en a d'autres dans différents foyers de l'HG ou dans des appartements privés, où ils sont organisés en collocation.

Un député (PLR) remercie les intervenants pour leurs explications. Il demande si la motion n'est pas caduque.

M. Girod explique qu'effectivement les différents intervenants sont d'accord. Il ne sait pas si le mot caduc est correct.

Une députée (PLR) revient sur la motion 2525 et relève qu'il a été dit que le centre d'Aïre était repensé et redimensionné. Elle demande si c'est repensé au point de remettre en cause le bâtiment tel qu'il a été conçu ou si c'est l'intérieur qui serait aménagé différemment.

M. Girod répond que c'est la deuxième option, car au niveau de la procédure c'est plus simple.

Un député (S) revient sur le centre de l'Etoile et sur son avenir. Il rappelle que lors de l'audition sur place, il a été souligné l'insatisfaction quant à l'emplacement du lieu. Il ne saisit pas si le lieu est destiné à perdurer ou non et ce qu'il va advenir de l'Etoile et des jeunes qui y résident.

M. Girod précise que le centre de l'Etoile est au bénéfice d'une autorisation pour 7 ans, qui arrive à échéance le 31 décembre 2022, et qu'à cette date, le centre sera démantelé, car la parcelle doit être libre à la fin de l'autorisation. Le centre sera donc libéré courant 2022.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que c'est un centre modulable, construit à cet effet et dont la durée limitée était connue. Elle affirme que s'ils trouvent un terrain, ils remettront le site ailleurs. Elle précise que c'est un centre qui n'a jamais eu la vocation d'accueillir des RMNA. Dans le cadre des différents projets de développement de centres d'hébergements collectifs pour migrants, ce centre était prévu pour quelques familles, dans le bâtiment B, et le bâtiment A devait servir qu'aux hommes et femmes majeurs. Elle rappelle, qu'ensuite, il y a eu la crise et que ces jeunes migrants étaient tous logés dans une halle au foyer de Saconnex et que devant le chiffre qui augmentait, il a fallu, d'entente avec M. Poggia et le FASEM, ouvrir le centre de l'Etoile pour une population mineure. Elle explique que cette population a grandi de manière extrêmement rapide, qu'il a été nécessaire d'engager des ressources humaines de manière échelonnée pour gérer ce centre, mais que le temps qu'il y ait une vingtaine d'éducateur comme le demande le SASLP, il a fallu un certain temps. Elle rappelle la Taskforce instaurée en juin-juillet 2015 par le Conseil d'Etat et que, dans la foulée, l'HG a tout de suite commencé à l'identification de parcelles constructibles pour des migrants et un foyer qui réponde aux critères d'un foyer pour mineurs. En faisant des études de faisabilité, il a été accordé que le terrain d'Aïre était le mieux placé pour bâtir un centre, qui n'accueillerait pas les 180 RMNA, mais un peu moins, soit 80. Elle explique que dans le contexte de l'époque, une population de 80 RMNA était déjà petite. Concernant l'échéance de 2022, elle explique que peu importe le nombre de mineurs qu'il y aura, ils devront être placés ailleurs.

M. Apothéloz relève que l'objectif est de se centrer sur le centre d'Aïre. Il explique que cet objectif doit être réalisé avant le 31 décembre 2022 et que, partant, il faut travailler sur des structures qui soient pérennes. Il explique que pour lever les oppositions concernant le centre d'Aïre, le Département travaille à un accord entre Aïre, l'HG et le Département pour redimensionner Aïre d'une part et d'autre part sur un deuxième lieu qui permettrait d'avoir une structure plus petite. Il ne veut pas laisser de doute sur le fait que le centre de l'Etoile à un terme et que si on veut concrétiser cette fin de l'Etoile au plus vite, il faut lever les oppositions et convaincre les opposants et la ville de Vernier sur le centre. Il rappelle que l'idée est une mixité entre les mineurs et les familles pour créer un dispositif le plus chaleureux possible, dans un lieu pérenne, donc pas dans des containers, mais dans un lieu fixe, et inscrire, avec la ville de Vernier, une volonté partagée d'intégrer les jeunes.

Un député (S) revient sur la motion 2525 et la sécurité, il aimerait connaître la supervision des équipes de sécurité, le lien et la communication entre ces équipes et les travailleurs sociaux et comment les intervenants verraient la situation pour le centre d'Aïre sur cet aspect.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que, concernant la sécurité de ces centres, il y a une unité veille et sécurité, composée de 3 personnes, qui interviennent sur les lieux (CAS ou centre d'hébergement collectif) quand il y a des problèmes. Ces personnes interviennent sur appel d'un collaborateur ou des Protectas. Elle précise que c'est une équipe qui travaille de près avec la cellule requérant d'asile de la police cantonale. Elle déclare que lorsqu'il y a des bagarres, des violences conjugales, un besoin de médiation l'équipe intervient rapidement. Elle ajoute qu'il y a aussi des équipes de Protectas dans certains centres comme à l'Etoile. Elle précise que ceux de l'Etoile n'ont pas pour vocation de brutaliser les jeunes, mais d'assurer leur sécurité contre des personnes qui pourraient venir de l'extérieur, se faire passer pour les jeunes et commettre des incivilités. Donc la première mission des Protectas est de contrôler qui entre et qui sort, ainsi que de permettre la sécurité des mineurs. Elle rappelle que le système de sécurité doit répondre aux normes de l'HG et du DIP. Elle explique avoir toujours défendu l'idée que les Protectas aient des compétences sociales permettant de répondre aux problématiques de jeunes adolescents. Elle admet qu'il est arrivé des incidents, notamment l'épisode de 2007. Elle souligne que la vocation des Protectas reste d'assurer la sécurité du centre par rapport à l'extérieur, mais aussi par rapport à l'intérieur (notamment en cas d'incendie). Elle explique qu'ils sont aussi formés pour cela. Elle déclare que s'il y a des bagarres, qui peuvent être violentes, ils étaient

heureux d'avoir des Protectas qui pouvaient séparer et calmer les différents jeunes. Elle ajoute qu'il a été demandé à Protectas de revoir le système conformément à leur demande, soit d'avoir systématiquement les mêmes Protectas, notamment pour ceux qui ont la fibre avec les jeunes, mais qu'une telle mesure n'a pas pu être mise en place. Aujourd'hui, il y a une équipe de Protectas qui sera formée par l'HG (sur les questions migratoires et les postures à avoir) afin de s'assurer d'un socle de Protectas qui seront attirés à ce centre et non pas un autre.

Concernant les intervenants de nuits (IDN), elle explique qu'ils ont été engagés dès 2017 sur la base du concept des intervenants de nuits mis en place sur la commune de Vernier. Elle affirme qu'il y a 8 personnes, à raison de 2 par nuit, qui prennent le relais de l'équipe éducative et qui sont là pour écouter, socialiser et faire de la médiation avec les jeunes. Elle explique que les IDN ont été choisis en fonction de leurs expériences sociales et n'ont aucun aspect sécuritaire, qu'un but social.

Elle reconnaît que les jeunes ne sont pas contents, notamment de la fouille à l'entrée et du dépôt de carte, mais elle souligne que le dépôt de carte permet de savoir qui est dans le centre ou non (notamment en cas d'incendie). Concernant les fouilles, elle souligne qu'il n'y a pas de fouille au corps, qu'il s'agit d'une ouverture de sac afin d'éviter l'entrée de drogues et d'armes.

Un député (S) demande si ce dispositif serait dupliqué sur le nouveau centre.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que c'est un dispositif relatif et fait pour l'Etoile par rapport à sa population et ses besoins. Elle explique que dans un autre centre, par exemple plus petit, le Protectas ne serait probablement pas nécessaire, les IDN pourraient suffire. Elle ne peut pas dire aujourd'hui si oui ou non, un tel dispositif sera mis en place sur le futur centre.

Un député (Ve) demande si l'idée de construire deux bâtiments / centres leur paraît meilleur.

M. Girod explique que construire deux centres de 40 personnes semble plus approprié, car les grands centres sont les plus difficiles à gérer.

La présidente revient sur l'étude demandée à la HETS et demande ce qu'il en est attendu, si c'est par exemple un modèle socio-éducatif. Elle veut savoir quel est l'agencement actuel du foyer de l'Etoile et relève le dispositif particulièrement spartiate et qui n'est pas du tout conforme au modèle socio-éducatif connu qui comprend un accompagnement à l'acquisition de compétence en matière de repas, de budget notamment. Elle souligne qu'il n'y a pas de vie collective, alors que c'est généralement le propre d'un

hébergement collectif. Elle rappelle la particularité de l'échéance de 2022 et demande, compte tenu du fait de la diminution du nombre de jeunes pris en charge, s'il n'a pas été question de se rapprocher d'un modèle socio-éducatif en réaménageant les locaux, diminuant les nuisances,... elle veut savoir s'il y a des choses en préparation sur ces aspects.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que le but du rapport de la HETS est une évaluation par regards croisés des besoins des RMNA. Elle précise que l'évaluation a été réalisée par la HETS du côté des RMNA (par focus-group) et des différents intervenants. Elle souligne que le but n'est pas de sortir une politique cantonale, mais de poser les problèmes et d'émettre ensuite des recommandations, ce que la HETS est en train de faire. Elle souligne que la deuxième recommandation de la Cour des comptes est de construire la politique cantonale en matière de prise en charge des RMNA et jeunes majeurs, ce qui sera fait après la version finale du rapport de la HETS. Elle ajoute que la base est l'évaluation de la HETS, les pistes et les recommandations et que la politique sera mise en place sur la base d'un groupe interdisciplinaire. Concernant le système actuel, elle reconnaît que l'Etoile n'est pas le foyer le plus sympathique, mais que la problématique perdure de rendre l'Etoile chaleureuse dans un environnement qui ne l'est pas, car les jeunes investissent leur chambre qui devient leur centre de vie, mais que c'est plus difficile pour les parties communes. Elle souligne qu'ils y travaillent avec des groupes de bénévoles, mais de manière générale, cela reste compliqué. Elle admet qu'il est difficile de le faire systématiquement. Elle précise que les ressources n'aident pas, mais qu'ils essayent vraiment de les accompagner pour leur apprendre à cuisiner, gérer les budgets (notamment par l'accord avec le DIP et la BCGE). Elle souligne les différentes améliorations, mais admet qu'il reste beaucoup à faire. Elle déclare que tout tend, vu la diminution des populations, vers un investissement des structures, un meilleur suivi et un meilleur lien direct avec les éducateurs. Elle explique travailler beaucoup avec les familles relai, ce qui est, selon elle, la meilleure solution pour apprendre aux jeunes le fonctionnement de notre société.

Une députée (Ve) remercie les intervenants de la possibilité de la visite. Elle avoue avoir été frappée que les jeunes aient de la peine à investir les lieux communs, mais elle voit difficilement comment ils peuvent le faire s'il n'y a pas le matériel nécessaire (sel, poivre, table, chaise,...) et demande s'il n'est pas possible de mettre ces choses simples en place. Elle revient sur la difficulté de rendre le lieu chaleureux. Elle remarque la différence entre la salle de réunion et les autres bâtiments, notamment sur la propreté. Concernant les éducateurs, elle ne comprend pas, vu le ratio, pourquoi ils ne

peuvent pas cuisiner avec. Concernant les 18 éducateurs, elle demande des précisions sur leur formation.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach, concernant la partie cuisine, explique pouvoir mettre du poivre, sel, de l'huile, et qu'elle peut faire la proposition, mais concernant la partie chaleur humaine du lieu, il y a des efforts qui ont été faits (la peinture murale notamment), ils ont mis des tables, chaises, canapés qui ont fini dans les chambres. Contrairement à la salle de réunion, il y a une difficulté à faire investir ces lieux communs, elle explique que le soin est beaucoup plus apporté sur la partie individuelle, donc la chambre, par rapport aux parties communes qui sont nettement moins respectées. Ils travaillent sur cet aspect et sur la propreté. Elle souligne que c'est le rôle de l'éducateur de leur apprendre à avoir des chambres rangées, des lieux propres, surtout les lieux communs.

Pour la partie sur le profil des éducateurs, elle explique qu'ils ont tous été agréés par le SASLP et que certains ont une formation d'éducateur, d'autres d'assistant social mais ont alors une forte expérience sociale. Concernant le ratio 1 éducateur pour 4 RMNA, elle explique que c'est le ratio donné pour les mineurs. Elle souligne que les jeunes sont en tournus sur le centre mais que par rapport à la quantité de personne sur le site, ils ne peuvent pas tous faire la même chose en même temps. Elle ajoute qu'ils sont en train, dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, de discuter sur le suivi des 15-25 ans, et qu'ils y réfléchissent dans ce sens et que les RMNA et l'unité des ex RMNA fait clairement partie de leurs préoccupations. Elle affirme qu'il y aura des améliorations sur l'organisation et la prise en charge en lien avec les conclusions de la HETS et l'Agenda Intégration Suisse.

La présidente demande si les 9 éducateurs s'occupent des 38 RMNA et s'ils interviennent sur la population majeure.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach, comme ils prônent le continuum, l'éducateur va garder le jeune qui devient majeur, et va avoir en plus un nouveau RMNA, mais que le 25% de son temps qui doit être dédié au RMNA le sera. Elle souligne que le but est de garder le lien de confiance avec l'éducateur.

Une députée (S) revient sur la question de l'encadrement. La FOJ a expliqué recourir à plus d'éducateurs et éducatrices le soir et la nuit que la journée, car c'est à ce moment que ressort la majeure partie des traumatismes et qu'il n'y a aucun agent de sécurité. Elle se demande pourquoi ces différences. Elle veut savoir si l'agent de sécurité ayant gravement dérapé dans ses fonctions en 2017 travaille toujours pour Protectas ou s'il a été déplacé dans un autre foyer. Elle demande à entendre les intervenants sur la dernière invite de la motion 2525, soit de déléguer la gestion à la FOJ.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que dans les foyers de la FOJ, il n'y a que 8 personnes (à Blue Sky). Elle explique que la problématique ressort surtout du nombre de personnes dans le foyer, sa taille, la facilité d'entrer dans le lieu. Par rapport au Protectas qui avait frappé le jeune, elle affirme qu'il a été sorti des foyers AMIG et n'a jamais remis les pieds dans un foyer de l'aide aux migrants et a de surcroît quitté la société. Elle précise que ce soir-là, il y avait 5 Protectas, 3 sur site et 2 qui sont arrivés par une patrouille qui a été appelée. Un a frappé un jeune qui est tombé par terre qui a ensuite été sorti directement et est sorti de la société. Sur les 4 autres, 2 ont quitté l'institution et ne sont plus jamais revenus, les 2 derniers ont continué à patrouiller et il a été demandé de retirer ces Protectas de la patrouille du périmètre de l'Etoile, d'où la volonté de travailler avec un nombre défini de Protectas.

M. Girod, concernant la dernière invite sur la délégation à la FOJ, explique que l'important était d'éviter les ruptures et de permettre une prise en charge continue. Il explique que si la FOJ les prend en charge jusqu'à 18 ans et les leur remet ensuite, ça ne va pas jouer. Donc, selon lui, si la FOJ les prend, elle doit assurer le suivi jusqu'à minimum 20 ans, idéalement 22 ans. Quel que soit le système, il précise qu'il faut bien construire le continuum, tout le reste n'est que détail.

Une députée (PLR) demande de repréciser le nombre de jeunes filles RMNA et de jeunes femmes au foyer de l'Etoile et elle demande s'il y a des femmes qui travaillent comme Protectas à l'Etoile.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique que c'est une de leur demande envers Protectas, notamment dans l'idée de l'élaboration de la cellule. Elle précise qu'il y a 7 RMNA filles et 2 jeunes majeures. Elle souligne que ça a toujours été un très faible ratio.

### **Huitième audition, visite du foyer « Blue Sky » de la FOJ, en présence de M. Crisafulli, directeur, et M<sup>me</sup> Vieux, éducatrice**

M. Crisafulli informe la commission qu'ils sont en plein déménagement et qu'ils vont intégrer de nouveaux bâtiments. Dans la pièce à vivre, s'y déroule le repas (matin et soir), s'y trouve le salon, lieu qu'il qualifie de convivial. Par rapport à d'autres foyers, il affirme mettre en avant l'aspect convivial, notamment par le fait que les jeunes mangent tous ensemble. Il précise que le repas du soir est soit préparé ensemble par les jeunes ou les cuisiniers.

La visite se poursuit dans les bureaux des éducateurs pour le travail plus technique, pièce qui sert aussi de chambre de veille pour le moment (faute de



place, pour que les jeunes aient une chambre individuelle – regroupement par affinité, mais toujours avec accord des jeunes, les éducateurs dorment dans le lit armoire). Dans ce bureau, il peut y avoir des entretiens individuels avec le jeune, le SPMi, mais en fonction du besoin de réunion, on trouve le lieu adapté (si médecin dans une chambre par exemple). Dans le couloir du premier étage se trouvent des photos représentant des moments de vie que les jeunes ont souhaité afficher.

M<sup>me</sup> Vieux présente la salle de travail pour le soutien scolaire, précise qu'elle a été mise en place à la demande des jeunes notamment pour le français (soirs de semaines et mercredi après-midi).

**Audition de plusieurs RMNA accompagnés de leurs éducateurs et éducatrices (notamment M<sup>me</sup> Khemini, M<sup>me</sup> Vieux éducatrices et M. Masolotti) : M. Abdi, M. Abou, M. Chama, M. Hossaini, M. Bosila, M. Ghulam ainsi que de 4 ex-RMNA ayant vécu dans ce foyer : M. Hosseini, M. E. Ehsani, son frère F. Ehsani et M. Kazimi**

La présidente remercie les auditionnés d'avoir accepté l'invitation de la commission. Elle leur explique le rôle de la commission et que cette dernière a reçu des textes leur demandant de changer la situation. Elle leur indique que la commission a visité le foyer de l'Etoile, entendu de jeunes majeurs et que la commission a souhaité voir la situation des jeunes du foyer Blue Sky de la FOJ et les entendre sur la manière dont ils se sentent ici, ainsi que leurs demandes et souhaits.

Le premier dit venir d'Afghanistan et explique qu'avant, il était au foyer de l'Etoile. Il a changé de foyer il y a un an et demi. Il indique que ça se passe bien ici. Par rapport à l'Etoile, l'argent est mieux géré selon lui. Par ailleurs, à l'Etoile, il ne savait pas cuisiner (il mangeait toujours du pain et du Nutella), il se sentait seul et mal. Il avait besoin de se sentir entouré, notamment par des éducateurs. Il est content ici, il va à l'école et espère commencer un CFC l'année prochaine.

Un autre dit venir également d'Afghanistan. Il est arrivé en Suisse en 2016. Il a été au foyer d'urgence à Carouge, ensuite à la Spirale et il trouve qu'il a eu de la chance par rapport à l'accueil qu'il a eu. Actuellement, il est apprenti employé de commerce en deuxième année. Il a remarqué, par rapport au foyer de l'Etoile, qu'ici les éducateurs font confiance aux jeunes, leur expliquent comment faire pour s'améliorer, comment faire au niveau de l'argent, comment le gérer, que les éducateurs ont le temps de leur expliquer ici, contrairement à l'Etoile où il y avait 1 éducateur pour 7 à 8 jeunes quand il y était. Actuellement, il sait qu'un éducateur suit 4 à 5 jeunes à l'Etoile,

mais ça reste trop selon lui, car il est difficile de tout expliquer, ça prend du temps. Actuellement, il a 19 ans, il souhaite dire qu'il est important de mettre quelque chose en place et un processus pour les gens qui viennent d'arriver en Suisse, car ces derniers ne peuvent pas comprendre le système. Il trouve qu'il est important que les jeunes soient écoutés et que le temps soit pris pour tous les arrivants (majeurs ou mineurs), car c'est difficile de comprendre le système. Il souligne que dans le foyer de l'Etoile, les majeurs partagent leur chambre, ce qui lui paraît difficile. Il explique avoir participé à une conférence pour expliquer son histoire et non pas donner l'avis de professionnels. Il précise qu'il essaye de donner de l'aide à toutes les personnes qui lui demandent, mais après son temps de travail. Il souligne qu'il a une vie en dehors de son apprentissage, il est prêt à aider, car lui a été aidé. Il explique que les jeunes doivent demander de l'aide, mais qu'il n'y a jamais quelqu'un qui les aide derrière. Il pense que les gens qui viennent sont l'avenir pour la Suisse. Il remercie la commission de l'avoir écouté.

Une députée (S) demande si un des jeunes présents peut lui raconter comment se déroule une journée type ici.

Un jeune lui indique que ça fait un an qu'il est en Suisse et deux mois au foyer Blue Sky. Il explique que le matin, à 7h, il se lève pour aller à l'école, si les jeunes ne se réveillent pas l'éducateur le fait, ils prennent le petit déjeuner avant de partir à l'école vers 7h30. Ils reçoivent 10 francs pour le repas de midi s'ils souhaitent manger en dehors du foyer. Ensuite, ils rentrent de l'école, suivant les jours certains doivent faire la cuisine et vers 19h30-20h, ils mangent tous ensemble. Il ajoute que le week-end, ils peuvent jouer à la PlayStation. Une éducatrice précise que tous pratiquent un sport.

La présidente relève qu'au foyer de l'Etoile, il n'y a pas d'espace collectif, alors qu'ici c'est la première chose qu'ils ont vu (accueil sur la terrasse de Blue Sky). Elle souhaite savoir s'ils l'utilisent beaucoup et si c'est quelque chose d'important pour eux.

Un jeune relève que c'est important, car tous les soirs ils mangent ensemble. Un autre affirme qu'ils mangent tous ensemble, ce qui leur permet de partager des moments communs et de regarder des films.

Une députée (Ve) demande si les sports sont pratiqués au foyer ou ailleurs, ce qu'il en est s'ils rentrent après le repas. Elle veut savoir s'ils reçoivent chaque jour 10 francs ou une enveloppe avec l'argent pour le mois.

Les jeunes expliquent qu'ils reçoivent les 10 francs quotidiennement. Pour les sports, ils les pratiquent en dehors du foyer. Concernant les diners, ils expliquent que s'ils le demandent, une assiette leur est mise de côté. Un des jeunes précise qu'au foyer de l'Etoile, s'il rentrait après 22h, il n'y avait

plus de gaz et qu'il ne pouvait plus manger, contrairement à ici, où on lui met une assiette de côté. Un ex-RMNA précise que si l'école se trouve à côté du foyer, il n'est pas nécessaire de donner les 10 francs. Il déclare que cet argent n'est pas donné à chaque fois, ça dépend de cas en cas.

La députée (Ve) demande si des associations viennent leur rendre visite.

Un jeune précise qu'il a une famille relais et qu'il va manger chez elle de temps en temps. Il pense que c'est parce qu'il n'a pas de famille, ni parents, ni frères ici qu'il a eu cette opportunité. Il précise qu'il a des amis chez qui il lui arrive de rester, sortir jouer, dormir.

M<sup>me</sup> Khemini, éducatrice, précise qu'il y a 4 jeunes qui ont une famille relais. Elle ajoute que ceux qui ont voulu une famille relais l'ont eue. M<sup>me</sup> Vieux, éducatrice, ajoute qu'il y a eu plus d'offres de famille relai que de demandes.

Un député (S) demande si les jeunes ont des contacts avec les voisins.

Un jeune répond que parfois ils ont des contacts avec les voisins. Il explique que lors de la fête des voisins, ils ont organisé une grande fête au foyer, préparée par les jeunes qui ont cuisiné les plats de leur pays. Il précise que l'éducateur leur a proposé l'idée et que 6 familles de voisins sont venues.

M. Masolotti, éducateur, précise que c'était très sympa et que la rencontre s'est bien déroulée. Il précise que cela s'est déjà fait, mais pas au foyer Blue Sky.

Un député (S) demande comment les jeunes s'expriment quand ils ne sont pas d'accord avec quelque chose du foyer.

Un jeune qui était au foyer Blue Sky avant de trouver un appartement avec son frère explique qu'ils s'expriment d'abord de manière générale. Ensuite, ils vont voir avec les autres personnes, avec lesquelles ils discutent, ensuite ils votent.

Un autre précise qu'au foyer Blue Sky, la chambre double, pour lui c'est trop compliqué, mais que les éducateurs ne l'ont pas forcé. Ces derniers ont discuté avec les autres pour faire en sorte que son souhait soit respecté. Il souligne que l'avis des autres est toujours demandé.

Un ex-RMNA explique qu'il était un des premiers résidents quand le foyer a ouvert et que les règles n'étaient pas claires, ils ne connaissaient pas la langue. Il indique qu'au bout d'un ou deux mois les éducateurs leur ont expliqué que quand ils discutent ça se passe mieux.

Un député (S) relève qu'au foyer de l'Etoile il y a des agents de sécurité et que cette mesure est justifiée pour des causes de sécurité pour protéger les

jeunes. Il demande si les jeunes se sentent moins en sécurité vu qu'il n'y a pas d'agents de sécurité à Blue Sky.

Pour un jeune, le foyer de l'Etoile n'est pas un foyer, mais un centre, car il n'y a pas d'éducateurs, de lieux communs.

Pour un autre, le foyer de l'Etoile est une prison. Il se demande comment les jeunes peuvent vivre seuls dans ce centre. Il ajoute que le jeune ne se serait jamais suicidé s'il était à Blue Sky.

Un ex-RMNA explique qu'aujourd'hui il habite avec un ami qui était au foyer de l'Etoile pendant 9 à 10 mois. Il se sentait, quand il allait rendre visite à son ami, comme s'il allait en prison (présentation de pièce d'identité, grillage). Il dit que c'est une grande difficulté pour les demandeurs d'asile. Il souligne que les jeunes ont peur de parler par peur qu'on leur retire le permis. Il ajoute que cette peur s'ajoute au fait que les jeunes sont seuls, dans un pays étranger, sans famille. Il trouve qu'il est important de parler, notamment à la commission qui a la possibilité de transmettre le message. Il confirme que le foyer de l'Etoile est perçu comme une prison, s'ils vivent en Suisse. Il se demande pourquoi ils ne peuvent pas rentrer plus tard, inviter des amis après 22h. Il est content de cette occasion et de pouvoir exprimer ces différents points.

Un ex-RMNA explique qu'au foyer Blue Sky, les jeunes ont confiance en les éducateurs et ces derniers leur font confiance. Ils se sentent dans une famille, ils n'ont pas besoin d'agents de sécurité, car il y a des éducateurs même la nuit, que s'il ne sortait pas de sa chambre pendant quelques heures, quelqu'un vient le voir pour voir s'il va bien, s'il a besoin de quelque chose. Selon lui, au foyer de l'Etoile, les gens font n'importe quoi, il y a de la musique à deux heures du matin, que le secrétariat ne fait rien pour les aider à gérer les problèmes quotidiens. Ici au foyer, s'il y a du bruit, il explique qu'il va discuter gentiment avec l'intéressé avant de s'adresser à un éducateur.

Une députée (S) entend dire que le foyer de la FOJ est jusqu'à 15 ans et demande ce qu'il en est d'ensuite.

Un ex-RMNA explique qu'actuellement les règles ont changé et que les jeunes peuvent rester jusqu'à 18 ans.

M. Baud, secrétaire général de la FOJ, explique qu'ils ont pu négocier avec les autorités et qu'en cas de vulnérabilité, les jeunes peuvent rester jusqu'à 18 ans. Il explique que ceux qui viennent de l'Etoile sont vulnérables et ont besoin de l'encadrement d'éducateur. Il ajoute qu'à chaque situation, ils doivent négocier avec les autorités.

Une députée (S) demande combien ils devraient être au total dans un foyer pour que ça se passe bien.

Les jeunes répondent maximum 10. Sinon c'est comme au foyer de l'Etoile et il y a des bagarres.

M. Baud donne le même chiffre, peut-être 12. Le référentiel des jeunes est bon selon lui, cela permet une dynamique positive.

La députée (S) demande si les jeunes ont le droit de recevoir des visites au foyer.

Les jeunes expliquent que les amis peuvent venir et que parfois ils préviennent avant.

Une députée (PDC) demande s'il y a un règlement à l'interne, s'il est discuté avec les éducateurs ou s'il est intouchable. Elle veut savoir comment se passent les sorties.

Un jeune explique qu'il est totalement libre, il doit juste donner l'heure de rentrée. Il peut sortir jusqu'à 23h30 et parfois plus, mais qu'il n'a pas envie de sortir plus longtemps. Parfois, il reste plus tard dehors avec des amis et ensuite il va dormir chez ces derniers. Il trouve normal qu'il y ait des règles de rentrée pour le soir. Par rapport au règlement, il explique qu'il y a des règles pour l'étage et que chacun sait ce qu'il doit faire. Après, s'il y a d'autres choses, les éducateurs leur expliquent.

Un ex-RMNA complète que quand il était nouveau les règles ont été discutées avec les jeunes.

Un autre jeune explique que le règlement est important, car les jeunes arrivent parfois vers 16 ans au foyer. Il explique que, dans le règlement, il y a les tâches ménagères, les tournus, le fait que les téléphones ne doivent pas être pris quand ils mangent, ce qui leur permet d'acquérir des règles de vie. Il explique que grâce à ses éducateurs, il a bien intégré. Il précise que tous les jours on lui a dit de passer l'aspirateur dans sa chambre, quand bien même il y a des femmes de ménage, mais que les éducateurs lui conseillaient de faire pour leur montrer ce à quoi ressemblera leur vie quand ils seront autonomes. Il explique que les éducateurs les emmenaient faire les courses le samedi pour leur montrer comment choisir en fonction des prix, ce qu'il faut prendre pour manger sainement. Il ajoute qu'il a tout appris ici. Il explique que quand il est arrivé, il n'arrivait pas à parler, mais que toutes ses difficultés ont pu être réglées. Pour lui, le règlement est important, car il leur permet de leur apprendre à vivre, même si, sur le moment donné, ils ne le comprennent pas. Il pense que c'est le travail des éducateurs de les forcer à faire différentes tâches pour que, quand ils sont majeurs, ils sachent faire, comme ils n'ont pas de parents ou de famille qui peuvent leur expliquer.

Une députée (Ve) veut savoir, s'ils gardent contact quand ils quittent le foyer parce qu'ils s'entendent bien avec les éducateurs ou si c'est parce qu'il y a un suivi.

Un jeune n'étant plus dans le foyer explique que c'est comme sa famille ici. Donc il se sent en famille quand il revient. Un autre ajoute qu'il y a toujours un retour des éducateurs et de la direction, notamment des invitations pour les différentes fêtes de l'année. Il remercie tous les intervenants de la FOJ pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Une députée (Ve) demande à la seule jeune femme de l'assemblée, arrivée en cours d'audition si elle a séjourné ici également.

La jeune femme s'excuse de son français et un jeune traduit pour elle que les journées passées ici étaient bien et que quand elle a eu son appartement elle a dû s'occuper de tout. Mais elle est contente.

Un député (MCG) demande, quand ils arrivent au foyer la première fois, comment se passe le premier contact avec les éducateurs, s'il y a un interprète ou un autre jeune qui vient traduire.

Un jeune explique que quand il est arrivé à l'Etoile, personne n'est venu vers lui, pendant un an et demi. Il souligne qu'ici ils sont 8, donc pas beaucoup, et que donc l'accueil est nettement meilleur. Il ajoute que les gens qui ne sont pas accueillis perdent de l'espoir, qu'il est nécessaire pour eux que quelqu'un les guide. Aujourd'hui, il se sent bien. Parfois, il aide à traduire ou sinon un interprète vient pour les aider. A l'Etoile, il a été une semaine malade, personne n'est venu le voir. Ici ce n'est pas comme ça.

Un député (MCG) s'adresse aux anciens résidents du foyer et leur demande s'ils ont gardé des contacts pour faire des sortes de parrainage, s'il y a un dialogue entre les anciens et les nouveaux.

Un ex-RMNA explique que M<sup>me</sup> Vieux, une éducatrice, a proposé que chaque personne, dans le salon, écrive les règles de base, ce qui a abouti à un petit cahier du règlement (en annexe à ce rapport, ainsi que le règlement du foyer de l'Etoile).

Un député (MCG) veut connaître la raison de la limite de 15 ans et demande qui a décidé de cette limite. Pour lui, la minorité va jusqu'à 18 ans.

M. Baud explique que c'est une règle que personne n'a trouvée, que ça ressort de l'histoire. Pour sa part, cela n'a aucun sens. Il pense que ce sont des enfants jusqu'à 18 ans. Pour lui le fait qu'il y ait deux départements est incongru. Le SPMi accompagne les jeunes jusqu'à leur majorité. Pour lui, les foyers doivent accompagner ces jeunes jusqu'à 18 ans.

Un député (MCG) demande si le fait d'avoir 8 ou 9 jeunes dans le foyer jusqu'à 18 ans limiterait les places disponibles.

M. Baud répond qu'il y a très peu d'arrivées de jeunes de moins de 15 ans. Ensuite, c'est une question d'organisation selon lui, notamment pour les appartements (pour les adultes et les jeunes en formation) en collocation ou en résidences où les jeunes ont des chambres ou un studio. Évidemment qu'il y a une forte demande des ex-RMNA et que pour l'instant l'accueil dans les foyers pour adulte est impossible. Mais pour les mineurs, il affirme qu'il trouverait sûrement des solutions multiples.

Une députée (Ve) veut savoir comment se déroule un week-end type pour ces jeunes.

Un jeune répond qu'ils peuvent librement dormir jusqu'à 9 ou 10h. Il trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'activités. Entre eux, ils discutent qui veut aller à la piscine ou manger dehors et ensuite s'organisent. Il ajoute qu'ils doivent rentrer pour 20 ou 21h, ça dépend de leur âge, mais le dimanche ils doivent être rentrés à 20h. Un jeune précise que depuis qu'il est là, il n'a pas compris le règlement pour l'heure, car quand il veut sortir, il peut. Pour le week-end, il ajoute que la FOJ prévoit des activités.

Un député (S) demande ce que les jeunes souhaitent / attendent du pouvoir politique.

Un jeune demande d'enlever le foyer de l'Etoile, surtout les barrières. Un autre confirme. Un autre jeune demande de construire d'autres foyers comme Blue Sky, de détruire le foyer de l'Etoile et de programmer des répétiteurs et répétitrices, ce qui leur permet de progresser en français.

La présidente demande de quels pays ils viennent.

Plusieurs viennent d'Afghanistan, deux de Somalie, un du Maroc, un d'Algérie, un de Syrie.

### **Dernière séance – Prise de position du département**

M. Apothéloz, sur la motion 2525, déclare qu'il y a plusieurs nouvelles. Pour aller plus vite dans le cadre de la construction de ce bâtiment, il indique que le DCS, la ville de Vernier et l'HG se sont réunis plusieurs fois pour confirmer plusieurs points.

Premièrement, il confirme la baisse du nombre de mineurs non-accompagnés au sein du dispositif passant ainsi de 88 à 44. Il confirme qu'il y a, dans la conception architecturale du lieu, des lieux de vie, c'est-à-dire quelques chambres, une cuisine et un espace commun. Il affirme avoir le souhait que, dès la construction du bâtiment, l'HG puisse s'entretenir

avec les associations concernées pour co-construire l'arrivée de ces futurs utilisateurs de l'établissement. Il déclare que le concept de l'encadrement a été discuté et confirme que l'HG souhaite apporter tout l'encadrement nécessaire pour permettre que ce bâtiment corresponde à la préoccupation que le SSI avait exprimée, soit de considérer ces jeunes comme des mineurs d'abord et de les prendre en charge de cette façon-là. Pour aller rapidement de l'avant au regard des deux recours contre l'autorisation de construire qui sont en cours d'instruction auprès du tribunal administratif de première instance. Il indique que le Département œuvre à ce que l'association et le voisin concerné puisse accepter les différentes évolutions proposées, soit la diminution du nombre de jeunes, l'élaboration d'un projet social d'intégration sportive, culturelle et professionnelle, de mettre des mots sur le concept d'encadrement des RMNA notamment sur la base de l'étude de la HETS et que, s'il devait y avoir une prochaine crise migratoire, l'HG s'engage à déjà chercher un deuxième lieu et ne pas doubler le nombre de résidents sans accord de la Ville de Vernier et de l'association des habitants. Il ajoute que le travail est en route et espère arriver rapidement à une levée de ces recours. S'agissant de la FOJ et du transfert de l'activité de prise en charge de RMNA, M. Apothéloz rend les commissaires attentifs au fait qu'il faut tout faire pour éviter les ruptures de prise en charge. Il concède que la prise en charge par la FOJ peut être séduisante, il a comme souci que la prise en charge des 16-25 ans soit sous la forme d'une continuité. Pour lui, cette prise en charge est un élément à prendre en compte. Il insiste sur ce fait, car il craint que la FOJ prenne en charge les jeunes jusqu'à 18 ans. A leur majorité, la FOJ n'ayant pas le mandat des 18-25 ans, le jeune passe alors à l'HG. Il craint que cette passerelle entre la FOJ et l'HG soit trop brutale. Il indique que l'intérêt d'une prise en charge de continuité est de faire en sorte que l'éducateur qui le côtoie à 16 ans puisse l'accompagner jusqu'à 22 ans. En l'état, si la motion est votée comme telle avec la mention d'un transfert à la FOJ, il informe que le DCS se posera la question avec le DIP afin de construire ces passerelles.

La présidente souhaite savoir, sur la capacité d'accueil, si dans la manière de concevoir les locaux, il y aurait possibilité d'aménager des unités séparées, car ce qui est problématique est qu'il n'est pas prévu des unités de vies correspondant aux standards de prise en charge socioéducative. Elle veut savoir s'il est possible de faire plusieurs unités. Elle entend la nécessité de la continuité, mais entre la nécessité de continuité dans la prise en charge de ces jeunes et le fait qu'une institution ait été chargée de faire de la prise en charge éducative, alors que cette dernière n'était pas du tout équipée pour le faire, ni ne bénéficiait des compétences nécessaires et ne s'en est pas dotée, à



son avis, il est plus préjudiciable pour ces jeunes, s'ils ont été bien accompagnés, que de devoir changer d'éducateur. Il lui semble que le modèle socioéducatif de la FOJ tient la route, alors que la prise en charge faite au foyer de l'Etoile n'est pas adéquate.

Un député (MCG) Sur la motion 2525 trouve que le foyer de l'Etoile est honteux par rapport à celui de la FOJ. Il trouve que le foyer de l'Etoile est inadapté. Il souligne le réel intérêt à faire quelque chose de plus petit et convivial afin d'intégrer ces jeunes. Il se demande si, en tant que député il doit faire un texte parlementaire, car il n'y a pas de règlement qui dit qu'à 15 ans les jeunes doivent quitter le foyer Blue Sky pour aller ailleurs. Il veut savoir pourquoi cette règle non-écrite est toujours appliquée. D'un point de vue fonctionnel, il souhaite soutenir la FOJ. Il voit que derrière il y a un réel travail à la FOJ, un réel accompagnement entre les jeunes qui arrivent qui sont scolarisés et soutenus alors qu'à l'Etoile ils sont entendus mais pas écoutés. Il souhaite soutenir la motion, mais la question de 15 ans à 18 ans persiste.

M. Apothéloz, concernant le nombre et la manière dont sont aménagées les unités, remarque que la question du nombre et la force du nombre importe, raison pour laquelle le Département a restreint le foyer à 44 jeunes avec la volonté d'envisager un deuxième dispositif. Il remarque que la situation de l'Etoile est comparée à la FOJ. Il invite à comparer quelque chose qui n'existe pas avec la FOJ, soit le projet d'Aire. Il relève que le projet d'Aire est un même dispositif que dans certains foyers d'adolescents, soit un dispositif d'unité de vie (chambres, cuisine et salon) qui existe à la FOJ. Il comprend que la commission soit insatisfaite du travail de l'HG, mais il demande de reconnaître les efforts, qu'une autorisation du DIP d'exploiter qu'il a été difficile d'obtenir, a finalement été délivrée, que l'HG faisait face à la crise et le DIP demandait plus d'éléments. Il rappelle qu'il y a d'abord eu une autorisation provisoire avant la définitive. Il demande de ne pas oublier qu'il y a eu une adaptation nécessaire, même si elle n'a pas été aussi rapide que ce qui était escompté. Il relève qu'en termes d'encadrement, cela correspond aux normes du SASLP. Sur le règlement, il n'y a pas, dans son Département, dans un règlement formel des éléments qui conduisent à dire qu'à 15 ans, le jeune doit changer de foyer. Cependant, il relève que le processus budgétaire et le souci des institutions de correspondre aux besoins des jeunes font qu'il y a des changements dans les foyers, car la structure éducative n'est pas la même à 12 qu'à 17 ans. Il pense donc qu'il est normal que l'encadrement soit adapté selon l'âge.

Une députée (PLR) entend les 44 places du foyer d'Aire, mais relève que cela ne correspond pas au nombre de résidents de l'Etoile qui sont plus

nombreux, elle veut savoir où iront les résidents de l'Etoile. Elle demande comment la FOJ est rattachée d'un point de vue hiérarchique à l'HG. Elle veut savoir si le Département a la capacité organisationnelle de faire ou si la FOJ est indépendante.

M. Apothéloz explique qu'actuellement, il y a 38 RMNA à l'Etoile. Il explique avoir dû faire un équilibre entre construire au plus vite Aïre, et donc diminuer le nombre, pour que le projet soit accepté et se dire qu'il faut continuer de travailler pour un deuxième lieu, mais pour l'instant le transfert est possible. Il relève qu'actuellement au centre de l'Etoile, il y a des majeurs qui ont besoin de soutien et d'encadrement. Il explique que la FOJ est une fondation de droit public ayant un contrat de prestation avec le DIP qui le finance. Il affirme que si le CE souhaite aller de l'avant avec la délégation de la FOJ, alors il y a un transfert de compétence de l'HG au DIP, respectivement à la FOJ.

Une députée (PLR) demande où seront placés les majeurs du foyer de l'Etoile.

M. Apothéloz répond qu'aujourd'hui, il y a 29 jeunes de 17 ans et explique qu'un autre projet sera construit avec eux sur une notion d'autonomie. Il confirme que le centre de l'Etoile doit être démoli, car il y a un accord avec le propriétaire (le terrain doit être rendu en 2022).

Une députée (S) rejoint la position d'un député (MCG) et revient sur les lieux et l'espace / grandeur des espaces à disposition et de la manière dont ils sont gérés. Elle relève que le contraste entre l'Etoile et la FOJ ressort également de la culture de travail, du lien entre les jeunes et éducateurs, elle affirme avoir vu des jeunes en confiance en eux, en leur éducateur, en l'avenir et qui se sentent soutenus.

Elle retire sa proposition de supprimer deux de ses amendements. Elle supprime la sixième invite, elle garde la dernière invite ajoutée et déplace l'amendement fait dans l'autre motion en l'incluant ici « à réduire au maximum dans l'intervalle les mesures de sécurité entourant le centre de l'Etoile et en les remplaçant par une plus grande présence éducative afin de faire diminuer le sentiment anxiogène qu'accompagne lesdites mesures ». Elle pense qu'il faut rajouter dans la motion quelque chose qui va dans le sens du député (MCG), car elle a entendu qu'à la FOJ les jeunes n'étaient pas déplacés, que si la FOJ voulait les garder dans un suivi socioéducatif, l'institution devait prouver que le jeune se trouve dans un état de vulnérabilité extrême. Elle a vu des jeunes stressés par le fait d'arriver à un âge où ils risquent d'être envoyés à l'Etoile, ce qu'ils qualifient de prison ou de centre et non pas de foyer. Elle pense que ces jeunes ont besoin d'un lieu

où ils peuvent grandir, s'épanouir, devenir des adultes qui apporteront quelque chose à notre société. Elle souhaite ajouter « à ne pas requérir le transfert à 15 ans des jeunes hébergés actuellement à la FOJ pour leur permettre de rester dans un foyer de la FOJ jusqu'à leur 18 ans » ce qui permettrait de lever une partie de l'anxiété liée à la majorité.

Une députée (S) veut savoir, pour le foyer d'Aïre, si la FOJ est intégrée dans la réflexion sur le développement de foyer et si oui dans quelle mesure.

M. Apothéloz explique que non, car c'est un projet qui ressort de l'HG aujourd'hui et que la motion en l'espèce n'a pas été votée par la commission.

Une députée (Ve) souscrits aux propos tenus et aux amendements du groupe socialiste, cela étant, elle tient à saluer le travail du CE qui va dans le sens de cette motion. Elle relève que les Verts ont bien entendu le souci de M. Apothéloz, mais que, pour les raisons évoquées, le groupe souhaite maintenir l'invite de la délégation à la FOJ, car c'est le cœur du métier de la FOJ qui fait que la prise en charge est de qualité. Elle est convaincue que le CE trouvera une formule adéquate pour pallier au souci que ce dernier a évoqué précédemment.

### **Amendements et vote de la motion**

Sur la motion 2525 et sa deuxième invite et les unités discutées, une députée (PDC) souhaite rajouter une précision : au sein de petites unités « de maximum 12 personnes ».

La présidente met aux voix la modification de la deuxième invite par l'amendement ajoutant à la fin « de maximum 12 personnes » :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 PLR)

**La modification proposée est acceptée.**

La présidente met aux voix la proposition d'ajout d'une nouvelle invite « à collaborer activement avec l'ensemble du réseau local (partenaires institutionnels, associations culturelles et sportives, services sociaux, autorités municipales) pour renforcer le processus d'intégration et d'insertion professionnelle des jeunes vivant dans le centre » :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 MCG)

**La nouvelle invite est acceptée.**

La présidente met aux voix la proposition d'ajout d'une nouvelle invite « à considérer la construction de ce centre comme une priorité urgente et faire en sorte d'accélérer au mieux sa réalisation aux fins de fermer le foyer de l'Etoile au plus vite » :

Oui : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 2 (1 PLR, 1 MCG)

**La nouvelle invite est acceptée.**

La présidente met aux voix la reprise de l'invite formulée par « à réduire au maximum, dans l'intervalle, les mesures de sécurité entourant le centre de l'Etoile et en les remplaçant par une plus grande présence éducative afin de faire diminuer le sentiment anxiogène qu'accompagnent lesdites mesures » :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)

Non : 2 (1 MCG, 1 UDC)

Abstentions : 4 (3 PLR, 1 MCG)

**La nouvelle invite est acceptée.**

La présidente met aux voix l'ajout « à ne pas requérir le transfert à 15 ans des jeunes hébergés actuellement à la FOJ pour leur permettre de rester dans un foyer de la FOJ jusqu'à leurs 18 ans » :

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 VE, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 4 (3 PLR, 1 MCG)

**La nouvelle invite est acceptée.**

La présidente met aux voix la motion modifiée et son renvoi au Conseil d'Etat :

Oui : 9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 5 (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

**La motion et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés.**

## **Proposition de motion (2525-A)**

### **Le centre d'hébergement collectif pour RMNA d'Aïre doit répondre aux besoins des enfants**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ratifiée en 1997 par la Suisse, consacre quatre principes clefs, parmi lesquels l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- que cette même convention prévoit, à son article 22, que « les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié [...] bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme » ;
- que les requérant.e.s mineur.e.s non accompagné.e.s (RMNA) du canton de Genève seront relogés dans un centre d'hébergement collectif à Aïre d'ici quelques années ;
- que, tel que prévu actuellement, ce centre devrait accueillir 88 enfants et 32 membres de familles, tandis qu'un.e éducateur.trice sera chargé.e de l'accompagnement de 5 à 6 RMNA ;
- que la Cour des comptes indique dans son audit sur les RMNA « qu'il est fort probable qu'une majorité des jeunes migrants concernés restera à terme en Suisse. Leur intégration dans les meilleures conditions est donc primordiale au risque de devoir les assister à l'avenir » ;
- qu'en l'état, le projet de centre d'hébergement à Aïre ne prévoit pas une prise en charge de qualité (taille du centre excessive, manque de proximité entre équipe éducative et bénéficiaires, taux d'encadrement insuffisant) et ne favorise dès lors pas une intégration optimale des RMNA à Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir à la baisse la taille du centre d'hébergement collectif pour RMNA à Aïre pour accueillir au maximum une quarantaine de RMNA et à

- construire un autre centre (ou réaffecter un centre existant) d'une taille similaire ailleurs dans le canton ;
- à revoir le concept architectural du centre, pour permettre un encadrement des RMNA par « groupes de vie », au sein de petites unités de maximum 12 personnes ;
  - à développer un projet éducatif institutionnel pour les RMNA qui favorise la proximité entre équipe éducative et bénéficiaires, en allant dans le sens d'un accompagnement « par groupes de vie » ;
  - à renforcer la présence de l'équipe éducative auprès des enfants, en prévoyant un.e éducateur.trice pour quatre RMNA ;
  - à déléguer la gestion du centre d'hébergement pour RMNA à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) ;
  - à collaborer activement avec l'ensemble du réseau local (partenaires institutionnels, associations culturelles et sportives, services sociaux, autorités municipales) pour renforcer le processus d'intégration et d'insertion professionnelle des jeunes vivant dans le centre ;
  - à considérer la construction de ce centre comme une priorité urgente et faire en sorte d'accélérer au mieux sa réalisation aux fins de fermer le foyer de l'Etoile au plus vite ;
  - à réduire au maximum, dans l'intervalle, les mesures de sécurité entourant le centre de l'Etoile et en les remplaçant par une plus grande présence éducative afin de faire diminuer le sentiment anxiogène qu'accompagnent lesdites mesures ;
  - à ne pas requérir le transfert à 15 ans des jeunes hébergés actuellement à la FOJ pour leur permettre de rester dans un foyer de la FOJ jusqu'à leurs 18 ans.



## Règlement du Centre d'hébergement de l'Etoile

### I. Entrée et accès dans les lieux d'hébergement spécifiques aux RMNA

1. Aucun visiteur majeur de plus de 25 ans n'est autorisé dans les lieux d'hébergement spécifiques aux RMNA, sauf autorisation exceptionnelle d'un travailleur social de l'unité RMNA.
2. Tout visiteur pénétrant dans les lieux d'hébergement spécifiques aux RMNA doit spontanément se présenter à l'agent de sécurité dédié aux RMNA et lui remettre une pièce d'identité valable que celui-ci conservera pendant la durée de la visite.
3. Durant les périodes scolaires, les nuits du dimanche au jeudi compris, tous les RMNA, scolarisés ou non, doivent avoir regagné leur lieu d'hébergement (couloir) au plus tard à 22h00. Ils sont tenus de ne pas quitter les espaces réservés aux RMNA après cette heure.
4. Le vendredi et samedi soir, ainsi que pendant les périodes de vacances scolaires, l'heure de rentrée est fixée comme suit :
  - 00h00 pour les RMNA âgés entre 15 et 16 ans
  - 01h00 pour les RMNA âgés entre 16 et 17 ans
  - 03h00 pour les RMNA qui ont 17 ans révolus
5. Entre 22h et 7h00, la tranquillité du lieu d'hébergement doit être préservée par tous les résidents.
6. En cas d'arrivée tardive, les RMNA sont tenus de s'annoncer à l'agent de sécurité dédié aux RMNA, qui notera leur heure de rentrée dans un registre prévu à cet effet. En cas de non-respect de cette règle, la personne sera considérée comme absente.
7. Chaque absence du lieu d'hébergement devra faire l'objet au préalable d'une autorisation exceptionnelle d'un travailleur social de l'unité RMNA et du Service de Protection des Mineurs.

### II. Règles d'hébergement

8. Les salles communes et les cuisines sont fermées la nuit de 22h00 à 07h00, sauf cas exceptionnels.
9. En cas de problème entre résidents qui ne peut être résolu dans le calme, toute personne, concernée ou témoin, est tenue de le signaler immédiatement aux collaborateurs de l'Hospice général ou mandatés par lui (agents de sécurité).
10. Toute relation sexuelle est interdite dans les lieux d'hébergement spécifiques aux RMNA.
11. Toute absence non annoncée de plus de 24h sera immédiatement communiquée par écrit à la Brigade des Mineurs et au Service de Protection des Mineurs.
12. Il est formellement interdit aux résidents de démonter le mobilier mis à disposition ou de le déplacer à l'extérieur de la chambre.

13. Tout apport de mobilier personnel supplémentaire pouvant entraîner la gêne des autres résidents, une entrave à la sécurité ou un risque pour l'hygiène du lieu d'hébergement collectif n'est pas autorisé. Ainsi, seuls les meubles neufs peuvent être amenés au sein du centre (justificatifs d'achat à fournir).

14. Dans le centre d'hébergement pour RMNA, il est strictement interdit de :

- Fumer à l'intérieur des locaux.
- Détenir une chicha, des réchauds électriques, à gaz ou à charbon, des bougies
- Utiliser un chauffage d'appoint
- Détenir des armes ou tout autre objet dangereux, y compris des couteaux avec une lame de plus de 10 cm
- Consommer ou détenir de l'alcool ou de la drogue
- Exercer une activité commerciale
- Utiliser des appareils bruyants
- Utiliser des objets de loisirs risquant de dégrader les biens mobiliers, tels que les ballons dans la cour et les altères ou autres appareils de musculation dans les modules.

### III. Sanctions

15. En cas de violation grave ou répétée d'une ou des règles suivantes, l'HG peut, outre le dépôt d'une dénonciation pénale, prononcer une expulsion immédiate pour une durée temporaire et/ou un déplacement provisoire dans le dispositif d'hébergement de l'Hospice général.

Cela peut être le cas notamment dans les situations suivantes :

- les collaborateurs de l'Hospice général ou un autre résident ;
- commission d'une infraction pénale, en particulier dans les lieux d'hébergement collectif;
- détention, trafic ou consommation de stupéfiants dans les lieux d'hébergement collectif.

En plus des sanctions prévues par le règlement des lieux d'hébergement, des sanctions à caractère éducatif (tâches, activités d'utilité communautaire/collective, etc.) et/ou une diminution des prestations financières, peuvent être décidées en fonction de la fréquence et de la gravité de l'infraction commise.

L'Hospice général se réserve le droit de procéder aux modifications commandées par les modifications des législations et des circonstances.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement des lieux d'hébergement collectif de l'Aide aux migrants et de son annexe.

Nom et prénom :

Genève, le.....

Signature : .....

Visa du SPMi : .....



WELCOME

دمآ شوخ

BIENVENUE

مكب اب حرم

soo dhaweyn

Blue sky



FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

Bonjour et bienvenue à BLUESKY !



J'habite ici et je vais te présenter ce foyer pour  
requérants d'asile mineurs non-accompagnés

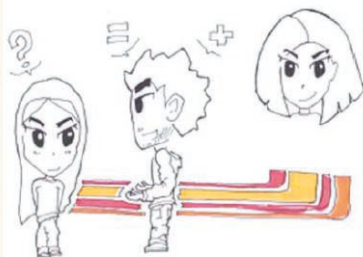
1



Nous sommes 8 jeunes au foyer.  
Comme toi, nos parents ne sont pas en Suisse.

Ici nous sommes en sécurité, on a une chambre  
et on peut manger.

2



Les adultes qui prennent soin de nous ici sont  
des éducateurs. Ils sont 10 à BlueSky.

Ils sont toujours présents au foyer, même la nuit.  
Nous avons tous un éducateur référent  
pour les questions importantes.

3



Quand tu arrives au foyer, ils te posent beaucoup de questions pour ton bien-être.

Tu peux parler librement, ils sont là pour que tu te sentes bien.

4

Ils t'accompagneront chez le médecin avec un interprète pour voir si tu vas bien.



5

Tu iras aussi à l'école comme tous les enfants en Suisse. Peut-être que tu seras en classe avec nous !



Elle c'est Elodie. Elle va t'aider à apprendre le français et à faire tes devoirs pour l'école

6

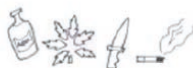


A BlueSky on vit en communauté. On doit tous se respecter soi-même, les autres et le matériel.

Comme ça on créer un environnement agréable et sécurisant pour tous.

7

Pour bien vivre ensemble,  
il y a certains interdits:



Alcool, drogue, cigarettes, armes, vols,  
violence physique, verbale et psychologique  
sont **BANNIS** du foyer.

8

Pour vivre dans un milieu accueillant, propre et  
agréable, nous avons des tâches.

On doit ranger notre chambre et nettoyer notre  
salle de bain. Un soir par semaine on prépare le  
repas avec un éducateur.

Chaque semaine nous faisons chacun une  
tâche ménagère comme la vaisselle,  
ranger les poubelles, etc.



9

Le soir, on prend les repas tous ensemble  
à la salle à manger, sans le téléphone,  
pour partager un moment de convivialité.



10

La semaine on va se coucher à 21h30.

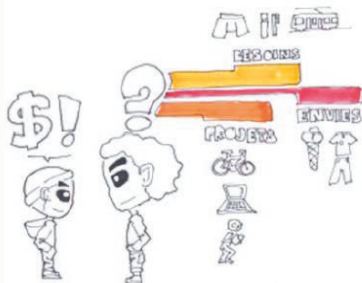
Le week-end on sort des fois avec nos amis  
pour nous intégrer et découvrir la ville.  
Il faut prévenir les éducateurs à l'avance  
et fixer avec eux un horaire pour qu'ils  
ne s'inquiètent pas.



11

Le foyer reçoit de l'argent pour couvrir nos besoins. C'est notre «gestion».

Tu apprendras avec ton éducateur référent à gérer un budget et à faire la différence entre tes besoins et tes désirs.



12

Pour ton bien-être c'est important de bouger ! Les éducateurs organisent des activités sportives et culturelles.

Tu peux aussi en proposer et dire ce que tu aimerais faire.



13

Voilà tu sais tout ! On se réjouit que tu fasses partie de la grande maison Blue Sky.

On souhaite que tout le monde se sente bien et en sécurité ici.

N'hésite pas à parler avec les éducateurs si tu as des questions, des problèmes ou des envies.



14

Blue sky  
FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE

Dessins: Stéphanie Brassy - Texte: Clotilde Vialou - Mise en page: Vanessa Lemerle  
© Tous droits réservés, Fondation Officielle de la Jeunesse, Banque du Port-Rouge 4, 1213 port lewy